

La désignation des référents [+ humains] dans la presse écrite

Table des matières

Introduction, 1

Méthodologie, 1

Un corpus puisé dans la presse, 2

1. Lexique, 2

1.1. Variation, 2

1.2. Limites de la motivation naturelle du genre, 12

1.3. Evitement du masculin générique, 17

2. Fonctionnement syntaxique des marques de genre, 21

2.1. Macro-syntaxe, 21

2.2. Tensions entre micro-syntaxe et macro-syntaxe, 24

Conclusion, 29

Bibliographie, 30

Annexe, 32

Introduction

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus large commandée par la Délégation à la langue française, qui porte sur la féminisation du lexique et les pratiques de désignation des référents humains dans le français de Suisse romande. Ces recherches ont été menées de juillet 2008 à février 2009 à l'Université de Neuchâtel sous la conduite de Madame Marie-José Béguelin. Sur la base de ces travaux, un guide de conseils sur les procédés de féminisation sera conçu. Celui-ci ne veut pas s'apparenter aux guides normatifs qui existent déjà, mais offrir des solutions réelles aux rédacteurs hésitants devant une forme ou une tournure, en leur indiquant ce qui est déjà courant dans l'usage.

Le présent travail porte sur l'analyse d'un corpus constitué d'exemples empruntés dans la presse écrite romande : la langue qui y est utilisée est le reflet des usages de la société. D'autres recherches menées en parallèle par nos collègues portent sur différents corpus, sélectionnés dans les médias audiovisuels ou dans le langage administratif et les offres d'emploi. Grâce à nos exemples, nous comptons illustrer les pratiques réelles des locuteurs romands. Notre démarche se base sur une simple observation de nos données, sans y porter un regard normatif.

Méthodologie

Dans un premier temps, nous avons récolté des exemples dans des magazines et des quotidiens romands. Notre souci était de partir d'un large éventail de titres, pour sonder autant la presse populaire (*L'Illustré*, *Le Matin bleu*, *20 minutes*) que des journaux au ton plus sérieux (*L'Hebdo*, *Le Temps*) ou encore la presse spécialisée (presse féminine, presse économique etc.).

Lors de nos lectures, nous étions attentifs aux formes féminines des noms de métiers (lexique), mais également au fonctionnement syntaxique des marques de genre et aux problèmes d'accord qui peuvent en découler. Une fois un certain corpus constitué, nous avons regroupé nos exemples selon leur nature lexicale ou syntaxique.

Ainsi, notre travail est divisé en deux parties : la première touche au lexique. Nous y présentons les usages observés pour les formes féminines de plusieurs professions. Nous avons comparé les exemples de notre corpus avec les attestations de plusieurs dictionnaires et les normes de guides de féminisation de plusieurs pays francophones : la Suisse, la France et le Québec. Deuxième point, nous examinons les limites de la motivation naturelle du genre en analysant le fonctionnement du masculin générique et celui de tropes qui désignent un être humain par un nom dont le genre grammatical diffère de son sexe. Troisième et dernier point de ce chapitre sur le lexique, nous observons des exemples dans lesquelles les locuteurs évitent le masculin générique au profit d'autres formes. La seconde partie de notre travail porte sur le fonctionnement syntaxique des marques de genre. Nous avons distingué les procédés relevant de la macro-syntaxe, touchant les informations partagées par les locuteurs, des phénomènes de micro-syntaxe, liés aux contraintes morpho-syntaxiques, où des tensions apparaissent entre le genre grammatical des substantifs et le genre naturel des êtres désignés par ces substantifs.

Un corpus puisé dans la presse

Nous avons choisi la presse comme support pour constituer notre corpus, car le langage qui est utilisé dans les journaux et les magazines veut se rapprocher de celui de ses lecteurs, donc de l'usage courant. En effet, le langage doit créer une complicité avec le public, un journaliste doit écrire d'une manière qui permette à ses lecteurs de le comprendre et d'avoir le sentiment d'appartenir au même monde. Le militantisme féministe est donc par exemple mis de côté dans les médias généralistes, car un lecteur choqué par ce langage peut estimer que le journal ne lui correspond plus. À l'inverse, un journal féminin pourra se donner plus de licence au niveau des formes féminines utilisées. Il arrive aussi que les journalistes s'accordent à l'usage des personnes interviewées, qui sont au courant du lexique de leur milieu. Si une femme responsable de la mise en scène d'une pièce se présente elle-même en tant que « metteuse en scène », il est probable que le journaliste la désigne ainsi.

En parcourant nos exemples, il faut être conscient de quelques contraintes qui pèsent sur le travail de rédaction des journalistes. Dans la presse quotidienne en particulier, les rédacteurs doivent écrire leurs articles avec rapidité, en quelques heures, et n'ont pas la possibilité de se relire de nombreuses fois comme le ferait par exemple l'auteur d'un livre. Certaines tournures paraissant étranges peuvent s'expliquer par là. D'autre part, la question de l'espace rédactionnel se traduit par des contraintes sur la longueur de texte. Un texte de quotidien est commandé au nombre de signes et un papier de radio ou de télévision ne doit pas dépasser une certaine durée à sa lecture. Le journaliste adopte un style à l'énonciation simple, afin de placer un maximum d'informations en un minimum de mots : tout ce qui est redondant est supprimé. On comprend par là que l'utilisation du masculin générique est indispensable et que l'usage de doublets ne constitue pas la norme, bien que l'on en rencontre par endroits.

1. Lexique

1.1. Variation

Différentes formes en concurrence co-existent pour les formes féminines de certaines professions. Nous avons voulu, au travers d'un tableau (placé en annexe), montrer la diversité des variations existantes et confronter les usages réels avec les attestations officielles telles qu'on les trouve dans les dictionnaires ainsi que dans les conseils des guides de féminisation de différents pays francophones. Trois dictionnaires (le *Trésor de la langue française*, le *Petit Robert* 2009 et le *Larousse lexis* 2009) et trois guides de féminisation ont servi à comparer les variantes. Il s'agit du *Nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions* de Thérèse Moreau (Suisse, 1999), de *Au féminin, guide de féminisation des titres de fonction et des textes* (1991), publié par l'Office de la langue française au Québec, et de *Femme, j'écris ton nom, guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (1999), édité par l'Institut national de la langue française.

Bien que le guide québécois soit plus ancien que les guides suisse et français, les formes féminines qui y sont décrites sont généralement plus audacieuses. En effet, la féminisation du français au Québec a débuté avant celle du continent européen, la langue française québécoise se doit d'être plus dynamique pour lutter contre une concurrente de taille, l'anglais.

Nous remarquons que pour certains mots, plusieurs formes en concurrence existent bel et bien, alors que pour d'autres, une forme semble se démarquer, qui ne correspond pas toujours aux prescriptions des dictionnaires.

Ecrivain

Les trois guides de féminisation sont unanimes et proposent *écrivaine*, formé par simple suffixation. Cependant, la diversité des formes que nous avons rencontrées dans notre corpus pour le féminin d'*écrivain* laisse entendre que l'usage n'en a encore fixé aucune avec sûreté. Au vu du petit nombre d'occurrences prises en compte, nous n'avons pu observer de tendance générale qui favoriserait plutôt l'une ou l'autre de ces formes en concurrence.

Il est curieux de remarquer que nous avons même découvert différentes formes dans un même numéro d'un magazine de presse féminine (« cette écrivaine » et « une jeune femme écrivain », *Edelweiss*, 09.2008). Nos exemples attestent, dans le français de Suisse romande, l'usage des formes *écrivaine*, *femme écrivain* ainsi que de deux manières de réutiliser la forme masculine, soit en la rendant épiciène en la féminisant par un déterminant féminin (ex. « cette écrivain », *20 minutes*, 26.09.2008), soit, procédé qui évite de marquer le féminin grâce à l'élision, en utilisant la forme *l'écrivain*. L'usage de l'apostrophe rend impossible de déterminer si le substantif *écrivain* a été féminisé (en sous-entendant *une écrivain*) ou si le locuteur utilise la forme masculine pour désigner une femme, comme dans les exemples suivants :

- (1) « L'écrivain belge Eva Kavian » (*Le Quotidien jurassien*, 01.10.2008).
- (2) « Amélie Nothomb est tout entière concentrée dans son activité d'écrivain » (*Le Temps*, 20-22.09.2008).

Comme l'adjectif *belge* est invariable, le genre du mot écrivain dans l'exemple (1) reste ambigu. D'ailleurs, il peut aussi s'agir d'une tactique d'évitement de la part du locuteur : devant une hésitation, il choisit sciemment de ne pas marquer de choix et ainsi ne prend pas le risque de se « tromper ». Aux yeux de certains lecteurs, *une écrivaine* pourra paraître une « offense » à la langue, alors que nommer Eva Kevian *un écrivain* pourra choquer une autre partie des lecteurs, habitués à la forme féminine. De la même manière, dans l'exemple (2), le locuteur ne lie pas directement le substantif *écrivain* et le nom d'Amélie Nothomb, il parle d'une « activité d'écrivain ».

Auteur

Malgré l'injonction de Thérèse Moreau, qui préfère la forme *autrice* pour des raisons étymologiques, il semblerait que les locuteurs aient une nette tendance à employer la forme *auteure*, courante également en français du Québec. Dans son guide romand de féminisation, Thérèse Moreau argumente en effet que comme le latin *auctrix* a donné *actrice*, et que c'est de ce mot que découle également le mot *auteur*, il serait « correct » de dériver une suffixation par la même racine, ce qui donnerait *autrice* comme féminin logique d'*auteur*. L'usage en a décidé autrement, comme le prouvent les exemples suivants :

- (3) « L'auteure, Anne-Frédérique » (*Edelweiss*, 09.2008).
- (4) « Chanteuses, auteures-compositrices » (*Edelweiss*, 07.2008).

(5) « Arielle Dombasle auteure de films X » (*20 minutes*, 17.09.2008).

(6) « L'auteure de l'initiative parlementaire » (*20 minutes*, 25.09.2008).

Mais cette forme ne semble pas encore être entrée dans tous les usages, bien qu'elle soit courante :

(7) « Y sera proposée une rencontre avec Rose-Marie Pagnard, un auteur qui présentera sa vie, son œuvre et en lira des extraits » (*L'Express*, 20.01.2008).

Dans ce cas, le locuteur ne reconnaît pas de forme féminine à *auteur* et considère que la forme masculine peut servir à dénoter des référents des deux sexes.

Ministre et premier ministre

Le *Robert* considère *ministre* comme un nom épïcène, alors que le *Larousse* et le *Trésor de la langue française* ne font mention d'une forme féminine que dans l'expression *Madame le ministre*, où la forme masculine est employée pour désigner une femme. Nos exemples témoignent pourtant d'une large acceptation de la forme *la ministre* :

(8) « La ministre de l'Economie n'est conseillère fédérale que depuis 2006 » (*Bilan* 251).

(9) « La ministre française de l'Economie » (*Le Temps*, 01.10.2008).

Le cas de l'expression *premier ministre* est plus intéressant. Sa féminisation est problématique, comme le montrent les exemples ci-après :

(10) « La ministre israélienne des Affaires étrangères » ; « elle pourrait devenir la deuxième femme premier ministre d'Israël » (*20 minutes*, 18.09.2008).

(11) « Le premier ministre du Rajasthan, Vasundhra Raje » (*Le Quotidien jurassien*, 01.10.2008).

(12) « Cette annonce scelle le divorce politique entre le président Viktor Iouchtchenko et son premier ministre Ioulia Timochenko. Cette crise plonge de nouveau l'Ukraine dans une tourmente politique qui devrait entraîner la démission du premier ministre » (*20 minutes*, 17.09.2008).

(13) « La première ministre, Ioulia Timochenko » (*Le Temps*, 20.09.2008).

On remarque que la forme *première ministre*, recommandée par les guides de féminisation romand et québécois, n'est pas courante. De fait, nous n'en avons trouvé qu'une occurrence dans notre corpus (13). Dans l'exemple (10), le locuteur choisit d'utiliser le classificateur *femme*. À la place, il aurait pu écrire : (10b) « elle pourrait devenir la deuxième *première ministre* d'Israël », or le sens n'aurait pas été le même et l'utilisation consécutive des deux adjectifs numéraux peut paraître étrange. En utilisant le classificateur *femme*, le locuteur donne clairement le contexte : « si elle est élue, elle sera la deuxième *femme* à occuper ce poste ». Dans notre exemple (10b), on comprend qu'elle devient la deuxième *première ministre*, sans savoir si l'adjectif *deuxième* se rapporte au poste (elle serait la deuxième

personne à accéder à ce titre) ou à sa qualité de femme au poste de premier ministre. L'utilisation d'un classificateur s'avère nécessaire pour assurer la clarté du propos.

Par contre, l'exemple (11) peut paraître ambigu : si on ne connaît pas préalablement Vasundhra Raje, on ne peut deviner qu'il s'agit d'une femme, à cause de son prénom étranger ; l'article n'était pas accompagné d'une photographie. Le fait de l'appeler « le premier ministre » occulte toute référence à son sexe. Il en est de même avec l'exemple (13), tiré d'un article sans photo, sauf que *Ioulia*, proche du prénom féminin *Julia*, est un indice sur le sexe de la politicienne. Dans ces deux derniers exemples, l'utilisation de la forme masculine rend une partie du message ambigu, car le lecteur doit deviner le sexe de la personne grâce à son prénom lorsque cela est possible, et comprendre que *le premier ministre* a valeur de générique, et ne s'attache pas au caractère masculin de l'humain qu'il dénote. Toute ambiguïté pourrait être levée par l'utilisation de la forme *première ministre*.

Cependant, cette forme ne semble pas encore être entrée dans l'usage. La différence d'acceptation entre les formes *la ministre* et *la première ministre* provient de l'adjectif. *Ministre* est accepté comme épïcène, par contre si on lui ajoute l'adjectif *premier* pour former l'expression *premier ministre*, il redevient masculin pour une partie des locuteurs. Il est alors utilisé comme générique pour désigner des femmes. Comment expliquer ce changement ? Nous pouvons supposer que le blocage actuel parmi les locuteurs provient de l'accord de l'adjectif, qui change le mot, oralement comme à l'écrit. Nous assistons au même problème avec l'expression *haut fonctionnaire* : les locuteurs rechignent à l'accorder au féminin, bien que *fonctionnaire* soit épïcène :

- (14) « La haut fonctionnaire » (*Tribune de Genève*, 25.09.2008) ; « la haut-commissaire aux Droits de l'homme, Navi Pillay » (*Le Temps*, 21.04.2009).

Les exemples sous (14) démontrent une tension entre le choix d'utiliser un déterminant féminin (*fonctionnaire* étant épïcène) et celui d'accorder l'adjectif. Avec *premier ministre*, nous n'avons pas trouvé d'usage de type **la premier ministre*. L'utilisation de la forme masculine *le premier ministre* pour désigner une femme crée cependant une autre tension entre le caractère épïcène du mot *ministre*, qui peut être utilisé avec un déterminant féminin, et le fait que ce caractère épïcène disparaisse dans l'expression *premier ministre*. Il semblerait que cette expression soit figée, il ne s'agit pas d'un simple adjectif suivi d'un nom.

Le blocage est tel qu'on préfère dans le cas de *le premier ministre* utiliser un déterminant masculin pour une femme plutôt que d'accorder l'adjectif. Dans le cas de *la haut fonctionnaire* et *la haut-commissaire*, l'accord en micro-syntaxe est ignoré : l'adjectif reste au masculin. Le blocage réside dans la modification de ces expressions par l'accord de l'adjectif, qui en change les formes écrites et orales. Pourtant, dans l'exemple suivant, l'adjectif *haut* est curieusement accordé au pluriel :

- (15) « La haut fonctionnaire Sylvie B. s'est vu intimer l'ordre par Mark M. de ne pas répondre à la presse [...] Mark M. redoute tout ce qui brille autour de lui. D'où le bâillon imposé à ses hauts fonctionnaires » (*L'Hebdo* 43, 2008).

Dans un même texte, le locuteur procède de manière différente avec l'accord en genre et l'accord en nombre de *haut fonctionnaire*. Son choix est de marquer le pluriel de l'adjectif lorsqu'il écrit *ses hauts fonctionnaires*. Le déterminant *ses* implique l'accord de *haut*. Pourtant, lorsqu'il écrit *la haut fonctionnaire*, le déterminant féminin impliquerait aussi

l'accord de *haut*. Alors, est-ce que le locuteur manque de logique ? Est-ce que l'accord en nombre est plus fort que l'accord en genre ? La seule explication que nous ayons trouvée a trait à l'oral. Le *s* de l'accord pluriel de l'adjectif *haut* n'est marqué qu'à l'écrit, la différence n'est pas notable à l'oral. Au contraire, si on accorde *haut* au féminin, il ne s'agit pas que d'une marque graphique, on modifie également l'image phonique de l'expression. Il en est de même avec *premier ministre* : la féminisation en *première ministre* modifie oralement l'expression.

Metteur en scène

Le *Trésor de la langue française* donne *metteuse* comme féminin de *metteur*. Cependant, l'usage est hésitant avec *metteur en scène*. Comme forme féminine, le *TLF* atteste les formes *le metteur en scène* (masculin générique), *femme metteur en scène* (usage d'un classificateur) et *la metteur en scène* (épïcène) et indique que la forme *la metteuse en scène* (suffixe féminin) existe, mais plus rarement.

Comme c'était le cas ci-dessus avec *premier ministre* et *haut fonctionnaire*, il semblerait que le caractère suffixable de *metteur* disparaisse lorsque ce lexème fait partie de l'expression *metteur en scène*. Soudainement, la féminisation par suffixe *metteur*, *-euse* n'est plus systématiquement acceptée par les locuteurs, l'usage est hésitant. Ce n'est pas cette fois un adjectif qui modifie le lexème, mais l'adjonction du groupe prépositionnel *en scène*. On peut supposer qu'à nouveau, *metteur en scène* est un lexème à lui tout seul, une expression figée, dont le processus de féminisation n'est pas lié au substantif de tête uniquement :

(16) « Julie B., metteur en scène (elle préfère metteur à metteuse...) » (*Femina* 36, 2008).

Cet exemple très intéressant est tiré d'un magazine féminin. Ici, le journaliste justifie son usage de la forme *metteur en scène* par les préférences du principal sujet, Julie B. Celle-ci préfère qu'on l'appelle *metteur en scène*, sans que l'on sache si elle l'utilise comme un épïcène et sous-entend qu'elle est *une metteur en scène* ou si elle s'accommode de la forme masculine et déclare être *un metteur en scène*. L'apposition nous occulte le choix du déterminant, ce qui peut être volontaire de la part du locuteur.

La justification entre parenthèses montre que la forme *metteur* peut être polémique. Par cette explication, le locuteur anticipe la réaction des lectrices qui s'attendraient à trouver *metteuse*. Autrement dit, pour ce locuteur, l'existence des deux formes est réelle, et il laisse le choix entre les deux au public. Les féminins *metteur en scène* et *metteuse en scène* sont en concurrence. Cependant, pour le locuteur, *metteur en scène* ne semble pas « politiquement correct », peut-être parce que ce magazine est majoritairement lu par des femmes.

Chef

La forme féminine *la chef* figure dans le *Larousse* et dans le *Robert*. Ce dernier signale d'ailleurs l'orthographe *la cheffe* en Suisse romande. Cette forme est en effet largement utilisée dans nos régions, comme le montrent les exemples suivants :

(17) « Une cheffe qui lui vole ses idées » (*Edelweiss*, 09.2008).

(18) « La cheffe du DFAE » (*Le Temps*, 24.09.2008).

(19) « Cheffe de vente » ; « cheffe de projets » (*Bilan* 251).

(20) « La cheffe de la diplomatie » (*Hebdo* 32).

(21) « Monica, 39 ans, cheffe de cuisine » (*360 degrés*, 2008).

Le *Robert* et le *Larousse* estiment que la forme *la chef* est familière en France. Le *TLF* évoque la forme *cheffesse*, connotée comme argotique. Les guides de féminisation québécois et français préconisent l'usage de *la chef*, le guide français signale l'orthographe *cheffe* en Suisse. En effet, en Suisse romande, *la cheffe* semble être entré dans l'usage. Cependant, la variation orthographique *la chef* existe aussi en concurrence. Le dictionnaire romand de féminisation propose *la cheffe* : à l'oral, le déterminant marque le caractère féminin de la forme, le suffixe n'étant pas audible. À l'écrit, la féminisation est doublement marquée, par le déterminant (s'il apparaît) et par le suffixe *-fe*. La forme *chef* apparaît dans les exemples suivants :

(22) « Chef de clinique en gynécologie-obstétrique au CHUV à Lausanne, Katyuska Francini découvre le Milkscreen » (*20 minutes*, 25.09.2008).

(23) « Se souvenir de cette femme pilote de course et chef d'entreprise » (*Bilan* 251).

Dans l'exemple (22), le déterminant n'apparaît pas, par conséquent on ne sait s'il s'agit d'une occurrence de *le chef*, la forme masculine, utilisée pour une femme, ou alors s'il est question de la forme féminine *la chef* orthographiée avec un seul *f*. Ce choix du locuteur peut également être une stratégie d'évitement, pour ne pas devoir choisir entre le déterminant masculin et féminin.

Dans l'exemple (23), le locuteur a choisi d'utiliser le classificateur *femme*. Les lexèmes *pilote de course* et *chef d'entreprise* sont liés au substantif *femme* par apposition. *Chef* conserve sa forme masculine. *Pilote* étant épicène, le classificateur permet de préciser qu'il s'agit d'une femme en l'absence d'autres indications, qui auraient pu être données par un déterminant par exemple. Le locuteur aurait pu utiliser des formes féminisées et dire : (23b) *« se souvenir de cette pilote de course cheffe d'entreprise ». L'utilisation du classificateur *femme* s'explique d'un point de vue informatif, elle permet de marquer une emphase sur le caractère féminin de la personne pilote de course et chef d'entreprise. Le choix de cet angle s'explique culturellement par le fait qu'il semble peu commun qu'une femme soit pilote de course et il en est de même à propos d'une femme chef d'entreprise. Le contexte est aussi parlant, le numéro du magazine dont l'exemple est tiré s'intitulait *spécial femme*. On insiste donc sur le sexe féminin des personnages présentés dans le magazine.

On remarque que l'utilisation du classificateur *femme* sert souvent un but informationnel, en clarifiant et en mettant l'accent sur le sexe féminin de la personne. Il ne s'agit pas, comme certains préjugés féministes pourraient le laisser croire, d'un simple évitement de la forme féminine existant, mais d'une autre formulation permettant de nuancer le sens et d'insister sur le sexe du sujet.

Ingénieur

Le modèle qui nous vient du français canadien, *ingénieure*, semble entrer dans l'usage en Suisse romande. Le français du Québec a tendance à suffixer les formes masculines par

l'ajout d'un *e* muet, qui marque la forme féminine à l'écrit, mais reste inaudible à l'oral. Ainsi, oralement, on peut avoir l'impression d'avoir affaire à un terme épïcène.

Avec la suffixation en *-euse*, proposée par le guide de féminisation romand, une nouvelle forme est créée, qui se remarque oralement et à l'écrit comme telle. Il s'agit d'une nouvelle instance du mot, que les locuteurs doivent accepter, ou rejeter. C'est peut-être pour cela que *ingénieuse* a moins de succès que la discrète suffixation *ingénieure* sur le modèle canadien. Il faut noter que le substantif *ingénieuse* se heurte à l'adjectif préexistant *ingénieur*, *ingénieuse*. Il n'est pas prouvé qu'une telle collision lexicale empêche un nouveau terme d'entrer dans l'usage ; il en existe d'ailleurs d'autres en langue française, comme par exemple *cuisinière*, désignant à la fois l'appareil ou la femme qui cuisine.

La forme *ingénieure* est proposée par les guides de féminisation canadien et français. Par contre, elle n'est pas encore mentionnée dans tous les dictionnaires, ce qui montre qu'elle est seulement en voie d'être acceptée en France et en Suisse. En effet, le *Robert* propose *femme ingénieur* comme forme féminine d'*ingénieur* (le *TLF* fait de même, en signalant que « ingénieur n'a pas de féminin » !), mais suggère aussi la forme *ingénieure*, explicitement mentionnée comme suivant le modèle du français du Canada.

Notre corpus tend à démontrer que la forme *ingénieure* est utilisée en Suisse romande, bien qu'il soit impossible de juger si elle est courante ou non sur la base de deux seuls exemples trouvés. Les voici :

(24) « Ingénieure agronome » (*Bilan* 251).

(25) « Elisabeth Clément-Arnold, 56 ans, ingénieure agronome » (*Femina* 4, 2009).

Professeur

Le cas de *professeur* se rapproche de celui d'*ingénieur*. Les exemples de formes féminines rencontrés dans notre corpus sont le fruit d'une suffixation par un *e* muet, sur le modèle canadien. Le *Robert* signale la forme *professeuse* au Canada. Il donne aussi l'exemple : « elle est professeur ». Cette tournure évite le choix d'un déterminant et montre l'hésitation des auteurs du dictionnaire devant un usage qui est en train d'évoluer. Le *TLF* et le *Larousse*, quant à eux, recommandent d'employer le déterminant masculin pour les deux sexes. Le *TLF* signale les formes *professeuse* et *professoress*, que certains auteurs ont tenté de faire entrer dans la langue courante sans succès. Le guide romand de féminisation conseille la forme *professeuse*, alors que le guide québécois propose *professeure*. De son côté, le guide français propose plusieurs formes : *la professeur*, qu'il dit être utilisé en France et en Belgique, *la professeure* pour le Québec et la Suisse et il ajoute que « la forme *professeuse* est acceptable ». Avec la forme *la professeur*, le lexème *professeur* devient épïcène. *La professeuse* et *la professeure* sont les résultats de deux suffixations différentes, cependant, nous n'avons rencontré dans les usages réels que la forme *la professeure*, qui semble courante :

(26) « Professeure d'écologie » (*Bilan* 251).

(27) « Professeure de danse » (*24 heures*, 02.10.2008).

(28) « Cette professeure responsable de la chaire de médecine » (*Femina* 4, janvier 2009).

La suffixation en *-e* venue du français du Canada semble être devenue un modèle en Suisse romande. Mis à part ceux que nous avons déjà cités – *ingénieure, auteure, professeure* – d'autres exemples de notre corpus démontrent son usage :

(29) « La procureure » (*20 minutes*, 26.09.2008).

(30) « La fringante gouverneure de l'Alaska » (*Le Courrier*, 02.10.2008).

(31) « L'entrepreneure » (*Bilan 251*).

Cependant, même si nous avons rencontré ces formes, l'usage n'est pas encore fixé, il est courant que les locuteurs hésitent au moment de féminiser un de ces mots en *-eur* :

(32) « La procureur zurichoise Judith V. » (*L'Hebdo 2*, janvier 2009).

(33) « Sarah Palin, la gouverneur de l'Alaska » (*La Liberté*, 22.09.2008).

Dans ces exemples, le locuteur ne féminise par les lexèmes *procureur* et *gouverneur* par une suffixation, mais choisit de les considérer comme épïcènes : la féminisation du substantif n'est pas marquée graphiquement ou oralement, mais le déterminant féminin ainsi que l'accord de l'adjectif permettent de comprendre ce changement de statut du lexème *procureur*, généralement attaché à un homme. Dans l'exemple suivant, c'est la suffixation en *-eur/-euse* qui est privilégiée, ce qui montre que la suffixation en *-e* n'est pas non plus systématique :

(34) « La défendeuse [sic] des droits des femmes » (*Le Quotidien jurassien*, 02.10.2008).

Médecin

La féminisation de *médecin* hésite entre deux mécanismes : soit *médecin* est considéré comme épïcène, soit la forme masculine est utilisée pour les deux sexes. Le *TLF* dit que « *médecin* s'emploie aussi à propos d'une femme, parfois dans la formule *femme médecin*, synonyme de *doctoresse* ». Le *Robert* signale lui que *femme médecin* est la forme féminine normalement usitée et que *la médecin* est une forme rare. Cependant, dans notre corpus, *femme médecin* reste rare en comparaison des formes *la médecin* ou *le médecin* :

(35) « La médecin italienne » (*Le Courrier*, 02.10.2008).

(36) « Une médecin allemande » (*L'Express*, 24.05.2008).

(37) « Le médecin Monika Hauser » (*Le Quotidien jurassien*, 02.10.2008).

(38) « Christine Bouchardy, médecin responsable » ; « le médecin genevois » (*24 heures*, 01.10.2008).

(39) « Elle est l'une des rares femmes médecins et économistes à s'être lancées dans le venture capitalisme » (*Bilan 251*).

La forme *la médecin*, dans les exemples (35) et (36), obtenue en considérant *médecin* comme épïcène, est aussi celle proposée par les guides de féminisation. Le guide français suggère aussi la forme *la médecine*, qui entre en collision lexicale avec le substantif désignant la discipline scientifique. Nous n'avons pas rencontré d'exemples de cette forme. Dans les exemples (37) et (38), le terme masculin est utilisé pour désigner des référents féminins. En (38), *médecin* est une première fois utilisé en apposition, sans déterminant et sans qu'il soit possible de connaître le genre que lui a donné le locuteur. Cependant, quelques lignes plus bas, Christine B. est appelée *le médecin*, comme si le genre grammatical de *médecin* n'était pas lié au sexe de la personne à laquelle il réfère. On peut rapprocher l'exemple (39) de notre précédent exemple (23), la tournure avec le classificateur *femme* permet d'insister sur le caractère féminin de la personne exerçant la profession de médecin.

Docteur

Les deux sens de *docteur* n'ont pas le même féminin : *doctoresse* s'applique, selon le *TLF* et le *Larousse*, uniquement à la profession de médecin. Une femme ayant obtenu un diplôme universitaire est appelée *docteur*, toujours selon ces dictionnaires. Le *Larousse* donne l'exemple « elle est docteur en droit », mais cette tournure ne nous permet de voir s'il s'agit d'un épïcène ou de la forme masculine s'appliquant à une femme : une manière pour le dictionnaire de ne pas faire de choix dans un contexte encore flou. Le choix d'un déterminant est évité en plaçant *docteur* en attribut du sujet.

Nos exemples portent sur *docteur* dans le sens de « médecin » : la forme *doctoresse* est considérée comme familière par plusieurs dictionnaires, mais est cependant conseillée par le guide de féminisation romand. Les autres guides proposent plutôt *la docteur(e)*, le guide québécois l'orthographe avec un suffixe en *-e*, tandis que le guide français propose les deux orthographes. L'usage n'est pas encore fixé, voici les formes que nous avons rencontrées :

(40) « Le D^r Ann Scheimann » (*Le Quotidien jurassien*, 01.10.2008).

(41) « [...] explique le président de la Fédération des médecins suisses. La féminisation de la profession accentue le phénomène : une doctoresse sur trois travaille à mi-temps » (*L'Hebdo* 7, 2009).

Dans l'exemple (40), *docteur* est utilisé comme un titre et est abrégé. Le déterminant est masculin, le locuteur a considéré la forme *le docteur* valable tant pour désigner des êtres féminins que masculins. Dans l'exemple suivant, la forme *doctoresse*, que certains considèrent comme familière, est utilisée. Il est intéressant de noter que dans le reste de l'article, le journaliste utilise les termes *médecins* et *docteurs* comme génériques : lorsqu'il spécifie quelque chose sur les femmes exerçant ces professions, il choisit une forme féminine marquée, *doctoresse*. Il aurait pu choisir d'écrire *une docteur(e)* ou *une médecin*, mais peut-être a-t-il préféré une forme plus couramment acceptée bien que jugée parfois familière.

Trois procédés de féminisation

De nombreuses formes féminines apparaissent encore floues dans l'usage, elles ne sont pas encore fixées, ce qui pose un problème aux dictionnaires. Ceux-ci ne donnent pas toujours beaucoup de détails sur les formes féminines. Le *Robert* est de loin le plus actuel et le plus complet, il est ouvert aux formes canadiennes, qu'il cite dans ses entrées.

Nous avons pu observer principalement trois procédés de féminisation : pour certains lexèmes, plusieurs de ces moyens de féminiser une forme se trouvent en concurrence. Un premier procédé consiste à considérer le caractère masculin d'un substantif comme son genre grammatical et à accepter que celui-ci soit déconnecté du sexe de la personne qu'il désigne. C'est le cas, par exemple, avec le substantif *la victime*. Ainsi, *le docteur* pourrait s'appliquer aux deux sexes sans subir de modification. Ce procédé ne permet pas de spécifier le sexe de la personne dont on parle et peut amener des ambiguïtés selon son utilisation. Dans l'exemple suivant, le locuteur a détourné ce manque d'information par l'ajout de l'adjectif *féminin* ; le résultat pourra sembler étrange à certains locuteurs :

(42) « Il a été le premier à confier le manche à balai à des officiers féminins » (*Bilan* 251, 2008).

En fait, comme *officier* n'a pas de féminin, et que le locuteur ne peut apporter l'information du sexe des personnes auxquelles le terme réfère par une suffixation (*officière* ?), il ajoute l'adjectif *féminin*, qui est lui aussi accordé au masculin.

L'ajout d'un caractère épïcène à la forme masculine est un deuxième procédé de féminisation : il est courant. Cependant, cette méthode laisse aussi une part d'ambiguïté dans certains cas, notamment avec les lexèmes commençant par une voyelle : tout caractère masculin ou féminin disparaît lors de l'utilisation d'un article défini avec l'élision en *l'*. Si nous reprenons notre exemple (31), « l'entrepreneure », le caractère féminin de la personne désignée est apparent grâce à la suffixation en *-e*. Si le locuteur avait choisi d'utiliser *entrepreneur* en le considérant comme un terme épïcène, les lecteurs n'auraient pas pu se rendre compte, en lisant *l'entrepreneur*, s'il s'agissait d'un homme ou d'une femme.

La suffixation en *-e* typique du français canadien permet donc, dans ce cas, un plus grand apport d'information à l'écrit que l'emploi d'un épïcène. Cependant, communiquer le sexe de l'être humain dont on parle n'est pas forcément important pour l'échange verbal, cela dépend du contexte et il existe d'autres manières de pallier à ce manque d'information. De plus, nous retrouvons le même problème à l'oral avec la suffixation en *-e*, qui est remarquable uniquement graphiquement. D'autres suffixes sont marqués à l'oral comme à l'écrit, comme par exemple dans *la metteuse en scène*. Néanmoins, dans nos exemples, nous avons remarqué que, souvent, la suffixation la plus utilisée par les locuteurs est celle qui modifie le moins la forme masculine et qui est donc la plus discrète.

La féminisation d'une forme par l'utilisation du classificateur *femme* semble assez rare. Lorsque nous l'avons rencontré dans notre corpus, ce procédé de féminisation voulait apporter un accent sur le caractère féminin de la personne dénotée. C'est un moyen de mettre l'emphase sur le sexe d'un être humain exerçant une profession, dans des situations où le locuteur veut insister sur cette information :

(43) « Les 32 lauréates de l'édition 2008 des femmes qui font l'économie romande ont été sélectionnées par la rédaction de *Bilan* [...] Ce sont des femmes cadres ou entrepreneures d'au moins 30 ans, reconnues pour leur expertise » (*Bilan* 251, 2008).

Dans cet exemple, on comprend que l'accent est mis sur « les femmes qui font l'économie romande », d'où l'usage du classificateur. La preuve que ce dernier n'est pas utilisé pour éviter la féminisation de la forme masculine est là : *entrepreneures* est accordé. Le

classificateur *femme* sert d'emphase et le locuteur crée une expression dotée d'une double-féminisation.

1.2. Limites de la motivation naturelle du genre

Dans la partie précédente, nous avons vu que le lexique utilisé pour désigner les référents [+ humains] dans la presse écrite connaît une certaine variation, qui rend manifeste la créativité lexicale des locuteurs du français moderne. En étudiant le lexique utilisé dans un genre particulier du discours, que ce soit celui de la presse écrite ou un autre, l'on est renvoyé à une distinction fondamentale que nous rappellerons brièvement. Il s'agit de l'opposition entre, d'une part, ce que les linguistes entendent par le terme *lexique*, à savoir la « partie d'une théorie linguistique qui énumère les unités lexicales d'une langue » (GARY-PRIEUR 1999 : 36) et, d'autre part, l'actualisation d'unités lexicales dans une situation donnée. Dans cette partie de notre travail et dans la suivante, le premier se trouve à l'arrière-plan, notre but n'étant pas d'examiner pour elles-mêmes les unités lexicales françaises qui contiennent le trait [+ humain], mais d'étudier la manière dont elles sont utilisées en contexte. Cependant, le lexique proprement dit et son actualisation étant interdépendants, l'on ne peut les traiter de manière complètement disjointe. Ainsi, la partie précédente portait sur les différentes formes féminines de certains noms [+ animés + humains], mais ceux-ci étaient tirés de certains types de contextes définis, puisque notre corpus est issu de la presse écrite de la Suisse romande, et leur description tenait compte de leur contexte. De même, dans cette partie et dans la suivante, nous ne cloisonnerons pas artificiellement le lexique et son actualisation : nous ferons appel à des connaissances qui portent sur le lexique en tant que tel et, inversement, nos observations nous permettront d'affiner et de compléter la description purement virtuelle du genre dans le lexique français.

Afin d'être en mesure de saisir la spécificité de ce que l'on peut observer dans la presse écrite concernant l'expression du genre et la désignation des référents [+ humains], nous devons avoir en tête certaines informations de base sur la catégorie du genre en français. De nombreux substantifs [+ animés + humains] ont un genre masculin ou féminin suivant qu'ils désignent respectivement un être masculin ou un être féminin (RIEGEL et al. 2005). Ils présentent une opposition des genres qui peut se manifester par :

- l'opposition lexicale de deux noms différents : *un garçon* vs *une fille*.
- le même signifiant avec deux genres différents : *un enfant* vs *une enfant*.
- deux formes du même nom, qui se distinguent par l'adjonction d'un flexif *-e* audible ou non à l'oral (*un rival* vs *une rivale*), par la prononciation de la consonne finale (*un avocat* vs *une avocate*), par le changement de la consonne finale (*un veuf* vs *une veuve*), par l'addition d'un suffixe (*un maître* vs *une maîtresse*, *une compagne* vs *un compagnon*) ou par la variation en genre d'un même suffixe (*un vendeur* vs *une vendeuse*).
- l'antéposition du classificateur *femme* : *un médecin* vs *une femme médecin*.

Dans la sous-classe des noms [+ animés + humains], il semble donc que la distinction des genres corresponde généralement à une distinction des sexes. Cependant, il existe un certain nombre de substantifs dont le genre grammatical n'est pas motivé par le genre sémantique et que Martin RIEGEL et alii (2005 : 172) qualifient dès lors d'« exceptions à [la] motivation naturelle » du genre :

- noms féminins désignant des fonctions généralement exercées par des hommes : *recrue*, *sentinelle*, *estafette*, *ordonnance*, *vigie* etc.
- noms masculins s'appliquant à des femmes : *mannequin*, *souillon*, *laideron*, *tendron*, *boudin* etc.

- noms masculins utilisés indifféremment pour désigner des personnes des deux sexes : *auteur, facteur, modèle, otage, témoin, usager* etc.
- noms féminins utilisés indifféremment pour désigner des personnes des deux sexes : *connaissance, personne, vedette, victime* etc.

Une description de la catégorie du genre en français telle que celle que nous avons présentée ci-dessus tend à considérer le genre des noms qui désignent des référents [+ animés + humains] comme étant motivé sémantiquement et à reléguer au rang d'exceptions les unités lexicales dont le genre grammatical est arbitraire par rapport au genre sémantique. Or, une telle approche est nécessairement limitée par le fait qu'elle considère le lexique pour lui-même, indépendamment de la variété de ses réalisations en situation. Et il se trouve que, à partir du moment où l'on observe l'actualisation d'unités lexicales dans le discours, les prétendues « exceptions à [la] motivation naturelle » du genre (RIEGEL et al. 2005 : 172) sont beaucoup plus nombreuses que l'on ne pourrait le croire tant que l'on s'en tient à une étude du lexique sous son aspect virtuel.

Pour mettre en évidence l'absence fréquente de motivation du genre des unités lexicales employées dans le discours, nous mentionnerons deux phénomènes spécifiquement discursifs : la fonction générique du masculin, bien vivante en français, et les tropes. Commençons par le masculin générique. Source de contrariété pour les militantes féministes, il constitue même une pierre d'achoppement pour certains linguistes, comme Marinette MATTHEY (2000 : 67-68), qui voit un « problème » dans le « double statut du genre masculin en français, parfois spécifique, parfois générique, et [dans les] ambiguïtés que cela peut provoquer ». Paradoxalement, dans l'unique exemple qu'elle donne, Mme Matthey montre elle-même que le recours au contexte permet de résoudre le prétendu problème. Il suffit de feuilleter un écrit de presse quelconque et de n'en lire que les titres pour se convaincre de l'importance de cette fonction du masculin et du fait qu'elle n'est nullement problématique pour la compréhension de l'énoncé. C'est ce que nous avons fait avec un journal choisi aléatoirement, le *24 heures* du 01.10.2008, dont nous rapportons ci-dessous quelques titres :

- (44) « La crise affole les petits épargnants » ; « avec la crise financière, l'inquiétude des clients » ; « plongée chez UBS, où colère et tristesse dominent chez les employés » ; « des centaines de passagers subissent une panne des CFF » (*24 heures*, 01.10.2008).

Nous faisons grâce au lecteur de tous les autres cas d'unités lexicales dont le genre masculin est non marqué dans le même numéro de ce quotidien. Il ne s'agit pas d'en dresser une liste exhaustive, mais d'attirer l'attention sur le fait que la fonction générique du masculin jouit d'une grande vitalité et que, en contexte, elle ne semble pas entraîner d'ambiguïté. En effet, nous nous permettons de douter que, à la lecture de ces titres, quelqu'un puisse comprendre que la crise financière mondiale dont il est question n'affecterait que les épargnants alors que les épargnantes ne seraient pas touchées par ce phénomène, que seuls les employés de la banque citée seraient inquiets face à des collègues féminines parfaitement calmes et sereines ou encore que l'incident survenu sur une ligne des Chemins de fer fédéraux n'aurait retardé que les passagers et que les passagères, elles, seraient arrivées à destination à l'heure. L'on est fondé à croire que, dans chaque cas, le lecteur ne manque pas de sélectionner la bonne interprétation dans la mesure où, dans les contextes respectifs de ces énoncés, aucun élément n'indique qu'il serait pertinent d'employer des désignateurs dont le genre serait marqué.

Dans les exemples ci-dessus, le masculin générique est utilisé avec un pluriel de classe : les syntagmes nominaux en question réfèrent à des classes d'individus dans lesquelles la

distinction des genres n'a pas de pertinence. Lorsque, dans les représentations du scripteur, le sexe des individus qui composent une classe fait partie des traits qui la caractérisent, le genre de son nom tend à être marqué, comme l'illustre l'exemple suivant :

(45) « Offre supplémentaire de formation d'aides-soignantes » (*La Liberté*, 02.10.2008).

Bien que l'on puisse supposer que la formation en question n'est pas ouverte qu'aux femmes et, par conséquent, s'étonner de ne pas trouver ici de masculin générique, les représentations du scripteur le conduisent à mettre le complément adnominal de « formation » au féminin. La classe qu'il crée par là peut paraître déplacée dans la mesure où elle suggère que seules les femmes auraient accès à cette formation, mais cet exemple nous rappelle l'importance des représentations du locuteur/scripteur dans les catégorisations qu'il choisit d'opérer en utilisant ou non un genre marqué.

Toutefois, le fait que le sexe des individus qui composent une classe soit, pour le locuteur/scripteur, un trait pertinent quant à l'appartenance à cette classe n'entraîne pas toujours le marquage du genre. Autrement dit, dans certains contextes, le masculin générique peut être employé pour désigner une classe même si ses membres doivent être de sexe féminin pour y appartenir :

(46) « GYNEA, groupement suisse des gynécologues pour enfants et adolescents » (*20 minutes*, 26.09.2008).

Ici, c'est précisément parce que le contexte (« gynécologues ») indique que les « adolescents » en question ne peuvent être que des « adolescentes » qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser le genre marqué.

Les exemples que nous avons considérés jusqu'à présent nous ont permis de réfléchir à l'utilisation du masculin générique pour désigner des classes. Mais on le rencontre aussi fréquemment dans des syntagmes nominaux qui désignent un type dans lequel la distinction des genres n'a pas de pertinence. Plus précisément, il apparaît dans des syntagmes nominaux définis *Le N générique* (exemples (47) et (48)) et dans des noms complexes *SN₁ de SN₂* (exemple (49) et contre-exemple (50)) :

(47) « Avec cette carte, le spectateur n'aura plus besoin de faire la queue aux caisses » (*24 heures*, 01.10.2008).

(48) « Allez simplement l'expliquer au citoyen moyen » (*Le Quotidien jurassien*, 02.10.2008) ; « le simple épargnant n'a donc pas de craintes à avoir » (*La Liberté*, 01.10.2008).

(49) « A la clé du nouveau master de musicien d'orchestre : un encadrement de choix et huit concerts avec l'OCL » (*La Liberté*, 01.10.2008).

(50) « « Mary Poppins » permet la création de nouveaux emplois d'« assistante maternelle » » (*Le Courrier*, 02.10.2008).

En (48), les adjectifs « moyen » et « simple » permettent de souligner le caractère prototypique de ce qui est désigné, mais la présence d'un tel complément n'est pas obligatoire pour qu'un syntagme nominal *Le N générique* désigne un type, comme l'illustre l'exemple

(47). Dans les constructions SN_1 de SN_2 des exemples (49) et (50), l'article zéro devant le SN_2 signale un type : le complément adnominal sert à créer un nom complexe désignant un sous-type de master et d'emplois respectivement. En (50), l'utilisation du genre marqué pose un problème similaire à celui que nous avons rencontré en (45) avec la classe désignée par « aides-soignantes » dans « formation d'aides-soignantes ». Cet énoncé est le chapeau d'un article consacré à un programme de réinsertion professionnelle de chômeurs. Le genre féminin du complément adnominal de « emplois » implique que les postes en question soient réservés aux femmes. Cette idée est confortée par d'autres données qui se trouvent dans l'article : les personnes qui ont retrouvé un emploi grâce à cette mesure sont « 14 assistantes maternelles » (c'est nous qui soulignons) et le nom du programme, « Mary Poppins », réfère à un personnage féminin. Cependant, le même article précise que « Mary Poppins » vise au « retour à l'emploi de chômeurs et de chômeuses » et désigne à plusieurs reprises les personnes auxquelles cette mesure est destinée par un nom au masculin générique comme « chômeurs », « candidats » ou encore « demandeurs d'emploi ». A cet égard, le choix d'utiliser le genre marqué dans « emplois d'assistante maternelle » est sans doute mauvais, mais il nous montre que, lors de la catégorisation de l'objet de discours, les représentations sociales du scripteur ont eu plus de poids que ce qu'il prédisait du même objet de discours.

Nous avons vu que le masculin générique permet de créer des classes ou des types qui, dans la plupart des cas, ne se fondent pas sur une distinction des genres. Signalons encore qu'il est aussi parfois utilisé pour désigner un individu :

(51) « Nos préjugés ! Par exemple, je ne savais pas que passer devant un juge pouvait être un tel plaisir. Quoique le juge, ici, est une femme et la justice n'était pas le sujet » (*La Liberté*, 22.09.2008).

Dans cet énoncé, qui introduit une présentation de la personne – et non de la fonction – d'une femme qui préside un tribunal cantonal suisse, le rédacteur évoque deux situations qu'il oppose bien qu'elles soient liées. D'une part, il fait allusion au fait de « passer devant un juge » quelconque. D'autre part, ce qu'il prédique au sujet de cette action véhicule l'information implicite qu'il est lui-même « pass[é] devant un juge », qui n'est dès lors plus quelconque. Il est donc amené à donner des informations précises sur ce qui distingue son expérience particulière du fait général de « passer devant un juge ». La différence entre ces deux types de situation, qui est soulignée par l'opposition entre le terme « juge », au masculin générique, et le terme « femme », est mise au service de la délimitation du sujet de l'article.

Par ces quelques considérations sur la fonction générique du masculin, nous ne prétendons nullement avoir brossé un tableau complet de ses différentes possibilités d'utilisation. Notre but était plutôt de montrer que le masculin générique apparaît dans des contextes fort divers et que ceux-ci conduisent toujours l'interlocuteur ou, en l'occurrence, le lecteur à sélectionner la bonne interprétation, contrairement à ce que prétend Marinette MATTHEY (2000). Nous avons eu beau lire attentivement des dizaines de journaux, qui contiennent probablement des centaines de masculins à valeur générique, nous n'en avons pas trouvé un seul qui présente une ambiguïté. En revanche, comme nous avons essayé de le montrer, l'utilisation du genre marqué à la place du non marqué ne manque pas d'opérer une catégorisation problématique.

En dehors de la valeur générique que peut prendre le masculin, il existe un autre phénomène qui révèle dans quelle mesure la « motivation naturelle » du genre des noms [+ animés + humains] (RIEGEL et al. 2005 : 172) s'avère être une virtualité à partir du moment où

l'on observe l'actualisation des unités lexicales dans le discours : il s'agit des tropes, en particulier de la métonymie. En effet, le genre des tropes désignant des référents [+ humains] est généralement arbitraire, comme l'illustre l'exemple suivant :

(52) « Sarah Palin, le boulet de John McCain » (*Le Courrier*, 02.10.2008).

Pour qu'une telle figure puisse être produite, il est nécessaire que le genre du mot métaphorique (ou phore) soit arbitraire. Qu'advierait-il, en effet, si, dans le cas présent, il était féminisé ? L'on pourrait alors obtenir quelque chose comme **la boulet* ou *la boulette* par analogie avec d'autres noms qui ont le suffixe *-et* lorsqu'ils sont masculins et le suffixe *-ette* lorsqu'ils sont féminins (*garçonnet* vs *fillette*). Face à ces deux substitutions, tout locuteur du français moderne percevrait probablement intuitivement que, dans le premier cas, l'effet de la figure serait manqué (du moins partiellement) et que, dans le second cas, la métaphore initiale serait, par une heureuse coïncidence d'ordre lexical, remplacée par une autre, qui, en l'occurrence, pourrait sembler tout à fait acceptable à cause de sa valeur argumentative similaire. Cette nécessité de l'arbitraire du genre du phore tient au mécanisme même de la métaphore, qui consiste à créer des transferts sémantiques par analogie entre des termes qui appartiennent à des domaines notionnels hétérogènes (BONHOMME 1998) : pour que ces transferts puissent se faire, pour que l'effet imagé de la métaphore puisse être obtenu, il faut que le phore soit actualisé avec son sens littéral et avec le genre qui est le sien, ce qui implique que le genre du mot métaphorique ne soit pas motivé par celui du référent qu'il désigne.

Cependant, la nécessité de l'arbitraire du genre d'un trope n'est pas valable dans tous les cas, comme le montre la citation suivante :

(53) « La numéro deux helvétique a également laissé filer les points importants » (*20 minutes*, 09.07.2008).

La figure qui se présente ici se distingue de la précédente en ce qu'il s'agit d'une métonymie. Comme la métaphore, la métonymie opère des transferts de signification entre des termes, mais la différence entre les deux réside dans le fait que, dans le cas de la métonymie, les termes sont contigus à l'intérieur d'un même domaine notionnel (BONHOMME 1998). Toutefois, cette distinction n'a aucune incidence sur le problème du genre du trope. Etant donné que, en (52), le terme métaphorique ne peut changer de genre sans que l'effet de la figure soit perdu ou altéré, comment peut-on expliquer ici le féminin de « numéro » ? La réponse à cette question est probablement à chercher dans le fait que la figure de l'exemple (53) s'est lexicalisée. En passant du discours au lexique, elle s'est figée et elle a perdu son statut de figure (BONHOMME 1998). Autrement dit, la rupture discursive et la tension sémantique qu'elle produisait originellement se sont effacées et la création d'un féminin a été rendue possible. Cependant, tant qu'un trope est perçu comme tel, son genre reste arbitraire par rapport au référent qu'il désigne, sans quoi la figure ne serait pas possible.

Le passage d'une figure du discours à la langue permet d'expliquer la possibilité que le genre arbitraire de certains tropes soit remplacé par un genre motivé sémantiquement. Cependant, la lexicalisation d'une figure n'entraîne pas nécessairement la re-motivation de son genre, tant s'en faut : des désignateurs métonymiques comme *personnalité* ou *figure*, relativement fréquents dans la presse écrite, en particulier dans les journaux, n'ont pas reçu de genre masculin lorsque leur emploi figuré s'est figé. Il faut préciser ici que l'absorption des emplois figurés par la langue connaît deux degrés (BONHOMME 1998). L'on appelle *éteints* les

tropes lexicalisés dont on peut encore deviner le mécanisme figuré, ce qui est le cas pour ceux que nous avons considérés jusqu'à présent : la comparaison des définitions de *numéro*, par exemple, permet de se rendre compte de leur rapport métonymique. Quant à ceux dont le mécanisme ne peut plus être perçu, ils sont qualifiés de *morts* : parmi les noms qui désignent des référents [+ animés + humains], l'on pourrait citer par exemple *recrue*, *mannequin* ou *modèle*, qui sont issus d'emplois figurés de noms [- animés] (REY 2006 : 959 a, 2124 b et 2259 b à 2260 a). Nous retrouvons ainsi une partie des « exceptions à [la] motivation naturelle » du genre (RIEGEL et al. 2005 : 172) citées plus haut et nous avons donc bouclé la boucle des limites de cette motivation naturelle.

Les observations que nous avons faites jusqu'ici montrent que l'arbitraire du genre des noms utilisés pour désigner des référents [+ animés + humains], qui semble relever de l'exception tant que l'on considère le lexique sous son aspect virtuel, s'avère un peu moins exceptionnel à partir du moment où l'on s'intéresse à l'actualisation du lexique dans un genre particulier du discours, celui de la presse écrite. Plus précisément, nous avons été amenés à ce constat par l'étude de la désignation de référents [+ humains] au moyen d'emplois figurés et par l'examen de la vitalité et des différentes formes d'utilisation du masculin générique. Toutefois, dans certains cas où, d'un point de vue sémantique, celui-ci pourrait être employé, le scripteur peut le remplacer par des formes marquées. Dans la partie suivante, nous examinerons les stratégies d'évitement du masculin générique à l'aide d'exemples qui nous paraissent représentatifs : nous tenterons de comprendre les fonctions du marquage du genre en prenant en compte les différents contextes dans lesquels il se produit, mais nous verrons aussi comment il peut introduire une ambiguïté dans un énoncé.

1.3. Evitement du masculin générique

À l'évidence, dans les articles de presse, la féminisation est appelée par certains domaines référentiels que nous qualifierions de « sensibles ». Nous entendons par là les domaines d'activité professionnelle ou autre qui étaient réservés aux hommes jusqu'à une époque relativement récente et/ou qui sont concernés par les revendications féministes parce que les femmes y sont tendanciellement minoritaires. Ainsi en est-il, par exemple, du domaine de la politique ou d'un métier comme celui de policier :

(54) « Il y a tout juste un an, les électrices et électeurs du pays renouvelaient la composition des Chambres fédérales » (*Le Temps*, 08.10.2008).

(55) « Au cours de différents ateliers, chaque futur candidat, fille ou garçon, a eu l'occasion de tester ses réflexes, sa forme, sa condition physique et sa capacité à résister au stress et à l'effort » (*La Liberté*, 22.09.2008).

Bien que, à l'heure actuelle, les Suissesses aient le droit de vote au même titre que les Suisses, cet état de choses ne remonte qu'à 1971 et de nombreux lecteurs de l'article cité sous (54) ont probablement encore connu le temps où seuls les hommes pouvaient élire des représentants politiques. Ceci explique sans doute pourquoi le rédacteur a jugé approprié d'employer une formation féminisée pour désigner les électeurs suisses. L'énoncé (55) est tiré d'un article consacré à une journée de recrutement organisée par la police genevoise. Il est arrivé que celle-ci soit citée en exemple pour son taux relativement élevé de femmes, mais, les hommes y étant néanmoins largement majoritaires, certaines voix féministes se sont élevées pour poser la question de la discrimination. L'on comprend dès lors le choix du scripteur de préciser que

des candidates figuraient parmi les candidats. Il faut noter ici que les formes marquées qui tendent à apparaître en rapport avec certains domaines référentiels sont toujours utilisées avec beaucoup de mesure dans la presse écrite : dans un même article et pour un même objet de discours, l'on ne trouve généralement qu'une forme féminisée, les éventuels autres candidats à la féminisation étant, dans la plupart des cas, au masculin générique.

Comme on le voit dans les exemples (54) et (55), la solution de remplacement du masculin générique adoptée par le scripteur consiste le plus souvent dans l'utilisation de doublets. Etant donné que ceux-ci impliquent inévitablement une forme de redondance, les rédacteurs recourent parfois à des procédés d'abréviation qui mettent en œuvre des artifices typographiques divers : usage de parenthèses, de tirets ou de barres obliques ou encore mise en majuscule du morphème de féminin et des marques d'accord (BÉGUELIN 2000). Dans l'exemple ci-dessous, le scripteur emploie une barre oblique pour isoler un fragment du mot qui est concerné par l'évitement du masculin générique, mais la segmentation qu'il opère ainsi ne repose pas sur des critères morphologiques :

(56) « Devenir moniteur/trice de centres de vacances demande un minimum de connaissances » (*24 heures*, 02.10.2008).

Etant donné que l'article zéro devant « moniteur » signale un type et non un objet extensionnel, le doublet « moniteur/trice » crée deux types différents. Cependant, la distinction entre une fonction de « moniteur » et une fonction de « monitrice » n'a aucune pertinence informationnelle dans le contexte de l'article où cet énoncé apparaît. L'on peut donc légitimement se demander s'il faut conclure de la présence de ce doublet que le rédacteur de l'article qui le contient ne reconnaît pas la valeur non marquée que peut prendre le masculin. Toutefois, ceci ne semble nullement être le cas, étant donné que le texte est parsemé de noms et de pronoms masculins à fonction générique : d'abord, le titre annonce « un stage de base pour moniteurs de camps de vacances », puis, au fil du texte, l'on découvre des formes non marquées comme « participants », « ceux » ou « chacun ».

Si nous voulons être en mesure d'expliquer l'utilisation du doublet « moniteur/trice » par le scripteur, nous devons nous attacher à extraire davantage d'informations de l'unité lexicale concernée et du contexte dans lequel elle se trouve. Pour commencer, notons que le doublet porte sur un nom de fonction. Ensuite, relevons que l'énoncé qui le contient se présente comme une citation, sous forme de discours direct, d'un communiqué de presse diffusé par un centre de formation et qu'il se rapporte aux critères qu'il faut remplir pour pouvoir exercer la fonction nommée. Enfin, signalons que l'article dans lequel cet énoncé apparaît se trouve sous la rubrique « formation » du journal *24 heures* et qu'il décrit par le menu un stage qui permet d'acquérir les qualifications nécessaires à l'exercice de la dite fonction. Au fond, il semble que le texte cherche à mettre en évidence le caractère officiel de la formation qu'il présente et que l'emploi du doublet « moniteur/trice » s'inscrive dans cette visée argumentative générale. En effet, ce doublet représente un certain langage « politiquement correct » que l'on trouve surtout dans des genres comme les textes officiels ou les offres d'emploi et son utilisation permet donc de mettre en avant le statut officiel de la fonction qu'il désigne. Au final, cette valorisation de la formation décrite a pour but d'inciter les lecteurs à y prendre part, comme le montre le fait que, à la fin de l'article, l'on trouve toute une série d'informations pratiques sur le stage.

De plus, l'interprétation du doublet « moniteur/trice » comme signe du statut officiel de la fonction à laquelle il réfère est corroborée par le seul autre doublet que l'on trouve dans l'article :

(57) « Le CEMEA délivre une attestation à celles et ceux qui ont suivi le stage » (24 heures, 02.10.2008).

En effet, ce second doublet, utilisé dans un énoncé où il est question d'un moment hautement formel du stage, à savoir celui de la remise d'une attestation, souligne encore une fois le caractère officiel de la formation. Enfin, il est à noter que la fonction argumentative de ces deux doublets se manifeste aussi à travers leur disposition dans le texte : le premier se trouve dans l'introduction, le second dans la conclusion.

Le fait que, dans la presse écrite, un doublet présent dans un nom de formation soit employé comme emprunt à un certain langage « politiquement correct » et que ce nom possède donc une dimension polyphonique est d'autant plus apparent que la formation qu'il désigne n'a pas de caractère officiel et que son contexte ne relève pas d'un tel langage. C'est ce que l'on peut observer dans l'article qui est cité ci-dessous et qui relate le processus de sélection au moyen duquel l'aventurier Mike Horn choisit les personnes qui pourront l'accompagner dans une expédition en Antarctique :

(58) « Pour les douze protégés de Mike Horn, ce raid [...] était l'ultime épreuve de leur formation d'aventurier/ère » (*Le Matin*, 25.09.2008).

A bien des égards, la formation qui est présentée ici se distingue de ce que l'on entend généralement par ce terme, notamment parce qu'elle ne jouit pas d'une reconnaissance officielle, mais elle s'en rapproche aussi par certaines de ses caractéristiques générales, comme le fait qu'elle comporte certaines épreuves visant à opérer une sélection. Pour les raisons que nous avons exposées plus haut, l'utilisation d'un doublet dans le nom de la formation décrite permet ici au rédacteur de la pourvoir du statut institutionnel qui lui fait défaut et de justifier par là qu'elle soit présentée en tant que telle dans son article.

De nombreux cas d'évitement du masculin générique que l'on rencontre dans la presse écrite appellent d'autres explications encore que celles que nous avons fournies jusqu'ici. D'une manière générale, les articles qui portent sur une quelconque activité ou manifestation à laquelle le lecteur est invité à prendre part tendent à contenir un doublet – mais rarement plus :

(59) « Le Théâtre de l'Arsenic (Lausanne) recherche des candidats à l'installation sonore dans ses abris antiatomiques. Tout-e jeune artiste résidant en Suisse romande, oeuvrant dans le domaine du son et/ou de l'art de l'installation peut proposer un projet » (*Le Courrier*, 24.09.2008).

(60) « Ce soir, le Chat Noir carougeois invite les chanteurs/euses en herbe à se lancer sur son plateau libre « Si vous Chantier » (dès 21h) » (*Le Courrier*, 24.09.2008).

(61) « Terre des hommes appelle enseignants et responsables de jeunesse à prendre part à cette action avec leurs classes ou leurs groupes. Les intéressé-e-s peuvent s'annoncer auprès de [...] » (*Le Quotidien jurassien*, 01.10.2008).

Pris isolément, les énoncés qui contiennent un doublet dans les citations ci-dessus pourraient sembler sortir tout droit d'une rubrique de petites annonces. En effet, bien qu'ils aient été produits dans le cadre de ce qu'il convient d'appeler des articles de journal, leur but, partant leur forme se rapprochent de ceux des annonces et notamment des offres d'emploi. Ceci est très apparent dans l'exemple (59) : étant tiré d'un bref article qui est consacré à un concours de création artistique et qui vise à susciter des candidatures, il se distingue peu d'une offre d'emploi. Et d'un énoncé comme (59) à des réalisations telles que (60) et (61), il n'y a qu'un pas : la différence principale réside dans le fait que, dans ceux-ci, l'on ne trouve pas d'idée de candidature comme dans celui-là, mais, dans les trois cas, l'effet recherché par le scripteur est d'amener les personnes désignées à participer activement à ce qui est présenté, qu'il s'agisse d'un concours, d'un concert ou d'une action de solidarité. Pour que ce but puisse être atteint, il faut que certains lecteurs s'identifient à ces personnes et, dans ces conditions, il semble que, pour des raisons sociales, la rédaction « politiquement correcte » soit de mise. En effet, celle-ci est destinée à ménager en quelque sorte le lecteur et à solliciter sa bienveillance, ce qui explique sans doute aussi pourquoi elle apparaît également dans les apostrophes qui lui sont adressées :

(62) « Oui, nous sommes fiers, fiers de vous d'abord, chers fidèles lectrices et lecteurs »
(*La Liberté*, 02.10.2008).

A priori, le doublet qui est employé dans la citation (63) relève du même type que ceux des exemples (59) à (61), qui provenaient d'articles brefs dont le genre était proche de celui des annonces :

(63) « D'ici la fin de l'année, diverses actions de collaboration attendent supporters et supportrices des deux clubs » (*Courrier neuchâtelois*, 24.09.2008).

Toutefois, un examen attentif du texte qui l'entoure révèle que les raisons de l'évitement du masculin générique ne sauraient se ramener ici à celles que nous avons exposées plus haut. Cet exemple nous rappelle donc non seulement la nécessité de recourir au contexte et à l'objectif pragmatique général d'un article pour comprendre la forme marquée qu'il contient, mais aussi la diversité des fonctions remplies par les doublets. Les deux clubs dont il est question ici sont un club de football, Neuchâtel Xamax, et un club de volley-ball, le Neuchâtel Université Club. L'article décrit leur collaboration, qui vise explicitement à « « féminiser » les tribunes de La Maladière », le stade de Neuchâtel Xamax. Ainsi, la distinction entre une classe de « supporters » et une classe de « supportrices » trouve sa pertinence dans la visée pragmatique de l'article, qui cherche surtout à inciter les lectrices à profiter de la collaboration des deux clubs.

Bien que ce cas ne soit de loin pas le plus fréquent, il arrive que le recours à une forme marquée permette d'éviter une ambiguïté, comme l'illustre la citation suivante :

(64) « Début 2008, 1 814 600 personnes ont touché des rentes de vieillesse et 111 200 des rentes de veuve ou de veuf » (*Le Temps*, 24.09.2008).

Dans le contexte de cet énoncé, il aurait pu être pertinent d'opérer une distinction entre rentes de veuve et rentes de veuf, étant donné notamment la différence d'espérance de vie des hommes et des femmes. Par conséquent, si le rédacteur n'avait utilisé que le nom complexe *rentes de veuf*, le lecteur n'aurait probablement pas interprété le complément adnominal *de*

veuf comme ayant une valeur générique et aurait ainsi été amené à une interprétation erronée de l'énoncé.

Les doublets, abrégés ou non, constituent la stratégie d'évitement du masculin générique la plus répandue, mais non la seule. L'on rencontre parfois une alternance calculée des formes masculines et féminines :

(65) « Les commissions assurent la représentation des différentes parties du pays, des différents métiers (artistes, designers, curatrices, médiateurs) et comportent l'une et l'autre une majorité de femmes » (*Le Temps*, 24.09.2008).

L'alternance du féminin et du masculin introduit une ambiguïté dans cet énoncé, dans la mesure où elle conduit le lecteur à se demander si les quatre noms entre parenthèses désignent les différents métiers ou les personnes qui représentent ces métiers dans les commissions en question, mais la construction de la phrase suggère la première solution. Les quatre métiers énumérés sont appréhendés à travers les classes des individus qui les exercent. Les deux premières sont désignées par des noms épïcènes et les deux dernières respectivement par un nom féminin et par un nom masculin. Or, cette pratique suppose que le féminin puisse prendre une valeur générique au même titre que le masculin, ce qui n'est notoirement pas le cas en français. En conséquence, cet énoncé opère une distinction entre le métier des curateurs et le métier des curatrices et suggère que seul ce dernier serait représenté dans les commissions mentionnées. L'évitement du masculin générique introduit donc un problème interprétatif dans cet énoncé en opérant une distinction absurde.

A présent, nous avons traité la question du lexique utilisé dans la presse écrite pour désigner les référents [+ humains] : nous avons vu la diversité des solutions adoptées pour féminiser certaines unités, mais nous avons aussi esquissé les limites de la motivation naturelle du genre des désignateurs dans le discours et, enfin, nous avons tenté d'expliquer en quoi certains contextes pouvaient favoriser l'utilisation de formes marquées. Bien que nous ne puissions évidemment être exhaustifs, nous nous devons d'aborder les différents problèmes que soulève la désignation des référents [+ humains] dans le genre de la presse écrite. Dès lors, il nous reste encore à poser la question de la gestion des marques de genre dans les rappels pronominaux, à l'échelle macro-syntaxique, la question des accords, à l'échelle micro-syntaxique, et la question des interférences entre micro-syntaxe et macro-syntaxe.

2. Fonctionnement syntaxique des marques de genre

2.1. Macro-syntaxe

Pour commencer, il convient de préciser ce que recouvre, dans notre perspective, la notion d'accord dans le domaine de la macro-syntaxe. A cette échelle, les pronoms anaphoriques ne s'accordent pas avec un syntagme nominal antécédent, mais ils renvoient à une dénomination implicite d'un objet de discours présent dans la mémoire discursive (BERRENDONNER et REICHLER-BÉGUELIN 1995). Ils peuvent donc soit conserver un désignateur utilisé précédemment pour catégoriser un référent, soit opérer une recatégorisation implicite de celui-ci. Dans tous les cas, la dénomination choisie est signalée par le genre du pronom de rappel. L'existence de ces deux possibilités pose la question de savoir quelles contraintes déterminent

le choix de recatégoriser un objet de discours ou non. A cet égard, il est hautement instructif d'observer les énoncés où un pronom réfère à un objet précédemment désigné par un trope :

(66) « Le Prix Nobel de la paix a également intenté un recours juridique contre la prolongation de sa détention au-delà du maximum légal. « Elle sait bien qu'elle ne sera pas relâchée, mais elle veut montrer que sa détention n'est pas conforme à la loi », indique Win Min, un universitaire birman basé à Chiang Mai » (*Le Temps*, 24.09.2008).

(67) « Pour ce qui est des choses de l'amour, nos chères têtes blondes devront donc se tourner vers une rediffusion de « Cendrillon ». En revanche « Kung-Fu Panda » leur donnera certainement envie de devenir meilleurs » (*20 minutes*, 09.07.2008).

Ces deux exemples comportent quelques particularités qui, toutefois, ne devraient pas nous gêner dans notre analyse : en (66), le fait que le pronom de rappel se situe dans un discours rapporté ne modifie pas notre approche de la question dans la mesure où nous estimons que, dans le cadre de notre problématique, le choix d'un journaliste de citer tel discours comprenant tel pronom anaphorique à tel endroit de son article est comparable au choix d'un locuteur d'employer tel pronom de rappel à tel endroit de son discours ; en (67), le pronom est invariable, mais la présence d'un adjectif qui est accordé avec lui permet de savoir si un changement de dénomination a eu lieu ou non.

Dans chacune des deux citations ci-dessus, la non congruence des marques de genre témoigne d'une recatégorisation de l'objet de discours qui, dans un premier temps, a été désigné au moyen d'une métonymie. Le fait que le changement de dénomination intervienne après une désignation par métonymie est sans doute significatif. En référant à une réalité par une autre réalité qui lui est contiguë, cette figure opère une catégorisation marquée ou atypique (BERRENDONNER et REICHLER-BÉGUELIN 1995 et BONHOMME 1998). En d'autres termes, la désignation par métonymie s'écarte de ce que les psychologues appellent le *niveau de base*, qui est le niveau de catégorisation privilégié, celui pour lequel les catégories possèdent le plus d'attributs en commun (DUBOIS 1993). Or, il semble que, d'une manière générale, plus une catégorisation est éloignée du niveau de base, plus il y a de chances qu'elle soit abandonnée rapidement au profit d'un retour à une dénomination prototypique du référent (BERRENDONNER et REICHLER-BÉGUELIN 1995). Les recatégorisations telles que celles des exemples (66) et (67) constituent donc des retours implicites au niveau de base, signalés en particulier par le genre du pronom de rappel.

En (66), le retour à une dénomination prototypique du référent implique le remplacement d'un désignateur dont le genre est arbitraire par un désignateur dont le genre est motivé sémantiquement (probablement *femme*). De telles recatégorisations ne s'observent pas uniquement après l'emploi de désignateurs métonymiques, mais, d'une manière générale, après l'utilisation de désignateurs dont le genre grammatical n'est pas congruent avec le genre naturel du référent :

(68) « Le médecin n'a rien perdu de son attitude combative et refuse de considérer la violence sexuelle contre les femmes uniquement comme un problème de pays lointains. Les politiciens de l'UE « n'ont absolument pas montré un grand intérêt » pour la thématique des femmes victimes des conflits, s'est-elle notamment offusquée » (*Le Quotidien jurassien*, 02.10.2008).

- (69) « Cette personne se trouvait dans la colonie, un milieu semi-ouvert qui correspond à l'exécution de courtes peines ou de courts soldes de peines longues, détaille Catherine Martin, cheffe du Service pénitentiaire vaudois. Il a réussi à échapper à la surveillance du responsable d'atelier et a pris la fuite avec une voiture qui l'attendait non loin de là » (*24 heures*, 01.10.2008).
- (70) « La victime, que les autorités ont seulement désignée par son prénom, Nicola, a tenté de résister et les agresseurs ont tiré sur lui au moins à cinq reprises, le tuant sur le coup » (*Le Matin bleu*, 07.10.2008).

Cette constatation soulève à nouveau la question de la motivation naturelle du genre, dont nous avons montré les limites plus haut en étudiant l'actualisation des noms [+ humains] dans la presse écrite. En effet, les changements de dénomination qui interviennent dans les trois exemples ci-dessus et dans l'exemple (66) permettent au scripteur de marquer le genre du référent. Comme l'ont déjà relevé Denis APOTHÉLOZ et Marie-José REICHLER-BÉGUELIN (1995 : 254-255) à propos de cas similaires, nous voyons donc ici que « les sujets parlants tendent naturellement à donner du genre grammatical une interprétation sémantique, *i.e.* « naturelle », et pas seulement syntaxique ; c'est-à-dire qu'ils tendent à voir dans le genre une marque signifiant une catégorie d'êtres vivants (de référents), et non pas seulement un sous-ensemble du lexique ». Cependant, rappelons que la tendance des locuteurs à faire correspondre le genre grammatical au genre « naturel » n'est pas le seul facteur qui détermine le choix de procéder à une recatégorisation implicite : en (67), le changement de dénomination intervient pour remplacer une désignation métonymique par une dénomination prototypique du référent (probablement *enfants*). Cette recatégorisation implique l'abandon du genre féminin, qui, en l'occurrence, est arbitraire, au profit d'un masculin à fonction générique. Mais la désignation d'une classe d'individus ou d'un seul individu dont le genre n'est pas défini par un nom du genre marqué n'entraînent pas nécessairement une recatégorisation :

- (71) « Plus de 300 personnes, ingénieurs pour la plupart, travaillent dans le bâtiment que Google occupe à Zurich. S'exprimant en anglais, elles sont issues des meilleures universités européennes » (*L'Express*, 28.10.2008).
- (72) « Une personne est décédée dans l'incendie de son appartement à Morges, dans la nuit de lundi à mardi. Selon les premiers éléments de l'enquête, elle s'est endormie avec une cigarette qui a mis le feu à son matelas » (*Le Temps*, 01.10.2008).
- (73) « Lorsqu'il aura confié cette mission à une personnalité politique, elle aura six semaines pour trouver un accord de coalition permettant de former un gouvernement. Si elle échoue, Shimon Peres pourra alors demander à un autre responsable politique de tenter à son tour de mettre sur pied une coalition » (*L'Express*, 11.02.2009).

Le fait que le scripteur n'ait pas effectué de changement de dénomination dans les énoncés ci-dessus indique aussi, mais « en creux » en quelque sorte, que l'une des fonctions des recatégorisations consiste dans le marquage du genre du référent. A cet égard, la comparaison des citations (71) et (72) d'une part et (69) d'autre part est particulièrement instructive : elle fait apparaître que, lorsqu'il n'y a pas lieu de spécifier le genre du référent, par exemple parce qu'il est inconnu, le rédacteur ne modifie pas la dénomination qu'il a choisie (*personne*, en l'occurrence), alors qu'il abandonne le même désignateur lorsque ceci lui permet de marquer le genre. Cet état de choses est en accord avec le principe pragmatique d'isonymie, en vertu

duquel le locuteur/scripteur conserve par défaut la même dénomination pour un objet de discours donné aussi longtemps qu'il n'y a pas d'intérêt stratégique à procéder autrement (BERRENDONNER et REICHLER-BÉGUELIN 1995). En définitive, il semble donc que, avec le retour à une dénomination prototypique du référent, le marquage de son genre soit l'une des fonctions majeures des recatégorisations implicites. La possibilité de changer ainsi la dénomination d'un objet de discours caractérise le fonctionnement de la macro-syntaxe, mais, comme nous le verrons dans la partie suivante, l'on peut aussi observer un tel mode d'organisation des éléments à l'échelle de la micro-syntaxe (BÉGUELIN et al. 2000).

2.2. Tensions entre micro-syntaxe et macro-syntaxe

Il arrive que des tensions émergent des deux niveaux d'accords, en micro-syntaxe et en macro-syntaxe. Dans la désignation des référents humains, ces tensions sont dues à la différence entre genre naturel et genre grammatical. L'accord en micro-syntaxe, dans les cas qui nous intéressent, touche l'usage d'un pronom de reprise accordé selon le genre grammatical d'un antécédent, ainsi que les accords en genre du participe passé et de l'adjectif. Or, le locuteur ne se conforme pas toujours à cet accord micro-syntaxique et choisit d'accorder un pronom, un adjectif ou un participe passé selon le genre naturel de l'objet de discours auquel il réfère, à l'instar de ce qui se passe dans la macro-syntaxe. À ce niveau, les pronoms de reprises sont non liés à un antécédent et pointent vers un objet de discours implicite et abstrait se trouvant dans la mémoire discursive des locuteurs. Dans les exemples suivants, nous observons les tensions entre les deux types d'accord et essayons de comprendre ce qui a déterminé le choix du locuteur de privilégier l'un ou l'autre niveau.

Dans un premier temps, nous étudions des exemples où le genre grammatical du lexème diffère du genre naturel de l'objet auquel il réfère. C'est le cas avec l'usage des lexèmes de genre grammatical féminin pouvant désigner tant des hommes que des femmes : *star*, *personne*, *victime*. Les locuteurs font néanmoins recours à des stratégies pour donner des informations sur le sexe du référent. Voici deux premiers exemples où des tensions surviennent ; le lexème *star*, dont le genre grammatical est féminin, réfère ici à des êtres masculins :

(74) « La star de la série *Les frères Scott* n'a jamais pardonné à sa mère de l'avoir abandonné » (20 minutes, 25.09.2008).

(75) « La star a en effet plus d'un tour dans sa poche, comme le fait qu'il chante dans un groupe de rock » (20 minutes, 23.09.2008).

Dans l'exemple (74), la dénomination du référent humain par *la star de la série* ne permet pas de deviner son sexe, sauf peut-être si le lecteur partage un savoir préalable à propos du feuilleton. Pour pallier à ce manque d'information, le locuteur a choisi d'accorder *abandonné* au masculin. L'accord micro-syntaxique voudrait que *abandonné* suive le genre grammatical de *star*, cependant le locuteur ignore ce type d'accord au profit d'un phénomène macro-syntaxique : *abandonné*, accordé au masculin, pointe ainsi vers un objet de discours masculin ; ainsi, le locuteur va implicitement recatégoriser *star* comme un être masculin. Il faut noter que le *l'* dans cet exemple peut être soit lié par le lexème *la star*, soit à un niveau extra-textuel pointer vers un objet de discours masculin. Dans la première interprétation, grâce à l'accord masculin qui désobéit aux règles de micro-syntaxe, le lecteur est en mesure de comprendre que cette transgression lui apporte un nouvel attribut de l'objet de discours : la

star dont il est question est un homme. Une tension apparaît entre les phénomènes de micro-syntaxe et de macro-syntaxe, qui permet d'apporter un complément d'information.

Le phénomène est comparable dans l'exemple (75). Un objet de discours d'abord introduit par le lexème *la star* est repris par le pronom anaphorique *il*. Le pronom ne renvoie pas à un antécédent (micro-syntaxe), mais à l'entité apparue dans le savoir partagé (macro-syntaxe), introduite par l'étiquette lexicale *la star*, qui est recatégorisée par l'usage du pronom masculin : les lecteurs ajoutent un attribut masculin à cet objet de discours. Le locuteur a eu à choisir entre un accord à caractère macro-syntaxique informatif et un accord micro-syntaxique satisfaisant uniquement les règles morphosyntaxiques. L'accord en macro-syntaxe s'avère plus intéressant, puisqu'il permet d'apporter un complément d'information sur l'objet de discours. Si l'accord en micro-syntaxe avait été respecté, il n'y aurait aucune information sur le sexe du référent humain.

Dans les exemples suivants, deux accords micro-syntaxiques différents sont possibles, celui qui est choisi est dans les deux cas conforme à la macro-syntaxe :

(76) « En réalité, indépendamment de la personne de Samuel Schmid, affaibli, c'est la politique de sécurité de la Suisse qui est en panne » (*Le Temps*, 24.09.2008).

(77) « C'est un super gymnaste, une bête de concours que rien ne perturbe dès lors qu'il entre en compétition » (*Le Quotidien jurassien*, 02.10.2008).

L'adjectif *affaibli* dans l'exemple (76) est accordé au masculin sur le nom *Samuel Schmid*, ce qui correspond au genre naturel de cet être humain, et non conformément à *la personne*. C'est l'individu en question qui est affaibli.

Dans l'exemple suivant, nous voilà confronté à deux dénominations pour un même objet de discours : *un super gymnaste* et *une bête de concours*. Le genre grammatical de l'un est masculin, et de l'autre féminin, or le genre naturel de l'objet de discours est masculin. Pour accorder le pronom anaphorique, le locuteur ne choisit pas cette fois l'accord micro-syntaxique de proximité, qui créerait une tension, mais privilégie l'autre formule.

Dans les deux exemples suivants, l'accord micro-syntaxique strict l'emporte. Est-ce que cela génère des ambiguïtés ? Cela dépend de l'état du savoir partagé des locuteurs :

(78) « L'ancienne star du 20 h. sur TF1 [Patrick Poivre d'Arvor] est réapparue par hasard dans celui de Laurence Ferrari » (*20 minutes*, 17.09.2008).

(79) « Keziah Jones a été repéré dans le métro parisien. A Lausanne, la star nigériane n'aurait pas eu cette chance » ; « la star était présente à l'inauguration du M2 ce week-end » (*20 minutes*, 23.09.2008).

(80) « Le premier ministre du Rajasthan, Vasundhara Raje, s'est pour sa part rendu au temple dans l'après-midi » (*Le Quotidien jurassien*, 01.10.2008).

(81) « Un jeune homme a été grièvement blessé par balle hier lors d'une altercation devant un collège de la métropole canadienne. Selon les médias locaux, la victime est âgée de 17 ans et a été retrouvée baignant dans son sang dans le hall de l'école » (*20 minutes*, 17.09.2008).

En (78), *réapparue* se rapporte à *l'ancienne star*, l'accord morphosyntaxique est bel et bien respecté. Le locuteur considère que l'identité sexuelle de l'ancienne star du journal de 20 heures est claire pour les lecteurs et qu'il n'a pas à recourir à la macro-syntaxe pour donner cette information.

Avec l'exemple (79), les lecteurs qui ne connaissent pas Keziah Jones auraient du mal à déterminer s'il s'agit d'un homme ou d'une femme uniquement grâce à son prénom, qui est peu courant en langue française et ne permet pas d'affilier un sexe à son porteur. Or, une photo accompagnait l'article, levant toute ambiguïté. Dans les expressions *la star nigériane* ou *la star était présente*, les adjectifs, au féminin, suivent l'accord de micro-syntaxe. En l'absence d'autres indices, le locuteur aurait pu mal interpréter ces accords féminins et appliquer un caractère féminin à l'objet de discours, alors que ces accords correspondent simplement au genre grammatical de *star*, mot qui peut s'appliquer tant à des hommes qu'à des femmes. Il y a néanmoins dans cet exemple un accord qui renseigne sur le sexe de *Keziah Jones*, celui du participe passé *repéré*. S'il s'agissait d'une chanteuse, il apparaîtrait au féminin.

L'exemple (80) semble anodin, si on ne sait que Vasundhra Raje est une femme. Il n'y a pas d'indice qui permette au lecteur de savoir qu'il s'agit d'une femme s'il ne connaît pas par avance cette personnalité politique. L'ambiguïté émerge du fait qu'en l'absence d'attributs féminins, le locuteur conclura par défaut au caractère masculin du premier ministre. Trois attributs féminins sont possibles, mais soit ne fonctionnent pas ou ne sont pas exploités. Premièrement, le nom est difficilement analysable pour des francophones, cet indice est perdu. En deuxième lieu, le substantif qui désigne notre objet de discours est masculin, or sa féminisation est problématique¹, ce qui fait que le masculin est aussi utilisé pour désigner des femmes par certains locuteurs. Le locuteur aurait pu féminiser la forme *premier ministre*, soit en utilisant uniquement un déterminant féminin, soit en utilisant un déterminant féminin et en accordant l'adjectif, afin d'apporter l'information sur le sexe de l'objet de discours. Il n'en fait rien, une hypothèse est que l'information sur le sexe du référent est pour lui moins important que l'usage de la forme « correcte », *premier ministre*. Le troisième moyen à disposition du locuteur aurait été d'accorder le participe passé, en violant l'accord micro-syntaxique au profit d'un accord à caractère macro-syntaxique : la tension aurait été forte, mais l'information aurait passé.

Les accords micro-syntaxiques sont aussi respectés dans l'exemple (81), mais ici il n'y a pas d'ambiguïté, car l'objet de discours est clairement défini dans la première phrase par *un jeune homme*. Dans la seconde phrase, l'objet de discours est recatégorisé par *la victime*, d'où les accords féminins de l'adjectif *âgée* et du participe passé *retrouvée*, conformes aux accords micro-syntaxiques. Le fait d'exposer explicitement l'objet de discours par l'expression *un jeune homme* permet d'éviter l'ambiguïté qui émerge parfois des tensions entre genre grammatical et genre naturel.

À présent, nous allons voir une série d'exemples où le locuteur tente de donner des informations sur le sexe des objets de discours malgré le caractère « neutre » de lexèmes au pluriel dénotant des groupes de gens (*les personnes*) :

¹ Cf. le cas de *premier ministre* en p.4, dans le chapitre consacré aux variations du lexique.

- (82) « Elle propose depuis lundi aux personnes qui estiment avoir été mal informés par leur banque de se défendre de manière collective » (*Le Quotidien jurassien*, 01.10.2008).
- (83) « La tâche est d'autant plus ardue que certaines listes se définissent comme « apolitiques ». Ou alors présentent des personnes aux horizons si divers qu'on peine à imaginer quel sera leur rôle dans le futur forum et de quelle manière ils rendront des comptes à leur base » (*Le Courrier*, 02.10.2008).
- (84) « Certains professeurs étaient néanmoins défrayées jusqu'ici » (*Vivre la ville !*, 08.10.2008).
- (85) « Les people avaient des neurones, elles se bituraient en cachette » [Titre de la rubrique : « Comment on faisait... avant Paris Hilton »] (*Edelweiss* Nr 35, 2008).

Dans ces premiers exemples, on assiste à la transgression de l'accord micro-syntaxique au profit d'un accord à caractère macro-syntaxique. En (82), la non-congruence de l'adjectif *informés* permet d'ajouter un nouvel attribut à l'objet de discours. Cependant, la recatégorisation peut se faire de deux manières : le locuteur peut envisager l'accord masculin comme un indice du caractère masculin de l'objet de discours, ou au contraire de son caractère neutre. C'est cette deuxième explication qui est la plus plausible dans le contexte de la phrase : l'accord au masculin de l'adjectif vise à contrecarrer l'attribut féminin implicite qui pourrait émerger de l'accord féminin *informées*. Le lexème *personnes* possède déjà cet attribut de collectivité mixte, mais qui est accentué par l'usage d'un adjectif au masculin générique.

Idem dans l'exemple (83), le pronom anaphorique *ils* n'est pas lié à l'antécédent *personnes* - la non-congruence des marques de genre le montre - mais à un objet de discours implicite. Le locuteur insiste sur l'idée de collectivité grâce à l'utilisation du masculin générique. Il est à nouveau clair dans le contexte que *personnes* a trait à un groupe d'hommes et de femmes. Le locuteur calcule le caractère générique à partir de cette information dans la mémoire partagée : « les êtres humains masculins et féminins font de la politique ». De la même manière, pour l'exemple précédent, le locuteur pouvait se référer à cette connaissance : « les êtres humains masculins et féminins recourent aux services des banques ».

Dans l'exemple (84), on retrouve la même problématique que dans l'exemple (80), avec un lexème dont la féminisation est problématique (cf. notre chapitre consacré au lexique) : *professeur*. Pour informer du caractère féminin des professeurs dont il est question, le locuteur accorde l'adjectif *défrayées*, violant ainsi l'accord morphosyntaxique. La tension entre micro et macro-syntaxe permet d'insister sur l'attribut féminin de l'objet de discours : dans l'article, il est explicitement question de cours donnés par des femmes bénévoles pour des femmes immigrées. Néanmoins, en considérant *professeurs* comme un épïcène, le locuteur aurait pu accorder le déterminant *certains*. Il aurait pu aussi utiliser une forme féminine du substantif *professeurs* par suffixation, tel que *professeures*. Il semblerait que le locuteur n'ait pas considéré la forme épïcène ou suffixée de *professeur* comme une possibilité.

En (85), on retrouve une tension entre micro- et macro-syntaxe. L'anglicisme *people* est de genre grammatical masculin, pourtant il est repris par le pronom anaphorique *elles*. L'usage de ce pronom féminin recatégorise l'objet de discours *people*, le locuteur désigne

explicitement les « femmes people », en excluant la gent masculine. L'abandon de l'accord micro-syntaxique permet de nuancer le sens. Si on avait écrit : (85b) *« les people avaient des neurones, ils se bituraient en cachette », il aurait été impossible de comprendre que le locuteur ne souhaitait parler que d'une partie des people ayant un attribut féminin, et cela malgré le sous-titre évoquant *Paris Hilton*. Tout au plus, l'accord micro-syntaxique au masculin serait passé pour un générique.

Les accords de micro-syntaxe sont respectés dans l'exemple suivant :

(86) « Le SAP commence à surveiller des personnes en possession d'un passeport étranger qui [...] sont devenues députés » (*Le Temps*, 24.09.2008).

Dans l'exemple (86), le participe passé *devenues* est conditionné morpho-syntaxiquement par le lexème *personnes*, dont le genre grammatical est féminin. Les accords micro-syntaxiques sont respectés, cependant, une tension émerge entre genre grammatical et genre naturel, entre le substantif *députés* à la forme masculine et le participe passé accordé au féminin avec *personnes*. La forme masculine de *députés* transmet l'idée que l'objet de discours *personnes* renvoie soit à un groupe d'hommes et de femmes, et dans ce cas *députés* a valeur de générique, soit qu'il s'agit d'un groupe d'hommes uniquement, ce qui ne semble pas aller de soi vu le contexte (des femmes en possession d'un passeport étranger peuvent être devenues députées). La seule possibilité qui est écartée est que les *personnes* dont on parle ne soient que des femmes, sinon on trouverait la forme féminisée de *députés*. Ainsi, le substantif de genre grammatical masculin *députés* donne ici les indices sur le genre naturel de l'objet de discours.

Nous allons maintenant voir deux exemples où l'objet de discours est une femme faisant partie d'une collectivité dont elle est « la seule à faire quelque chose ». L'utilisation d'un substantif de forme féminine ou masculine pour la désigner peut fortement changer le sens :

(87) « Les Verts se sont prononcé en faveur des allègements fiscaux [...] Leur unique représentante au Conseil des Etats a même défendu un prix du diesel plus bas » (*L'Hebdo* 32, 2008).

(88) [Surtitre : « Doris Leuthard ».] « C'est le seul membre du gouvernement dont on peut dire avec quasi-certitude qu'elle en fera partie encore très longtemps. La ministre de l'Economie n'est conseillère fédérale que depuis 2006 [...] » (*Bilan* 251, 2008).

Ces deux exemples ont en commun un substantif, *représentante* (87) et *membre* (88), qui désigne une personne faisant partie d'une collectivité mixte. Les deux exemples réfèrent à des femmes. Dans l'exemple (87), *leur unique représentante* est féminin, alors que dans l'exemple (88), Doris Leuthard est désignée par le substantif masculin *le seul membre*, puis par le pronom anaphorique *elle*. Ce pronom n'est pas congruent avec le substantif, de fait il pointe vers l'objet de discours *Doris Leuthard*. Cela crée une tension au niveau micro-syntaxique, puisque *elle* n'est pas accordé avec son antécédent logique, *membre*. Grâce au choix du locuteur pour l'accord macro-syntaxique, le propos est clair. On comprend que le gouvernement est constitué de membres, et que parmi ce groupe mixte, « le seul membre dont on peut dire X » est une femme (« elle »).

Au contraire, l'exemple (87) est ambigu. La forme féminine du substantif est choisie pour désigner une femme faisant partie d'un groupe, le parti des Verts. Avec cette tournure, *leur unique représentante au Conseil des Etats*, on ne comprend pas si la représentante des Verts

est, parmi les Verts - hommes et femmes, la seule personne au Conseil des Etats, ou si elle est la seule femme parmi les Verts faisant partie du Conseil des Etats. Il est cependant vrai qu'un locuteur ayant une connaissance du contexte saura qu'il y a plus d'un représentant des Verts au Conseil des Etats. Le fait d'utiliser la forme masculine de *membre* pour désigner une femme est pertinent dans l'exemple (88), car cela permet de poser un contexte clair, avec *membre* à valeur de générique, alors que dans l'exemple (88), la forme féminine *représentante*, qui est conforme à l'accord micro-syntaxique, laisse une ambiguïté au niveau du sens.

Le double système d'accords en concurrence permet une grande richesse de nuances au locuteur. En favorisant l'accord strict ou l'accord ad sensum et en jouant sur les tensions, le locuteur a des outils pour maîtriser le sens du message. Au lecteur de calculer le sens, grâce au choix des accords qui transmettent des informations sur le genre naturel des objets de discours.

Il existe plusieurs moyens pour le locuteur d'indiquer le sexe du référent, lorsqu'il n'est pas conforme au lexème qui le dénote, cependant ces moyens ne sont pas toujours exploités, comme dans nos exemples (80) ou (84). Transgresser un accord micro-syntaxique afin de rendre le propos plus clair est courant, il ne s'agit pas d'une « faute d'accord », mais de l'utilisation d'un outil linguistique permettant de clarifier ses propos. Le locuteur cherche avant tout à être compris, à lui de jongler avec certaines infractions délibérées pour être le plus précis possible.

Conclusion

L'étude de l'expression du genre dans la désignation des référents [+ humains] dans la presse écrite nous a amenés à aborder différentes problématiques, que nous n'avons évidemment pu traiter de manière exhaustive, mais que nous avons du moins tenté d'esquisser dans leurs grandes lignes. Dans un premier temps, nous avons examiné les questions d'ordre lexical. Tout d'abord, l'observation d'un certain nombre d'unités lexicales en contexte nous a permis de constater la diversité des formes féminines de chaque terme, mais aussi les régularités qui apparaissent d'un terme à l'autre. Ensuite, nous nous sommes attachés à décrire deux phénomènes discursifs, la valeur générique du masculin et les tropes, qui font apparaître l'importance de l'arbitraire du genre des noms utilisés pour désigner les référents [+ humains]. Enfin, nous avons essayé de savoir pourquoi, malgré la vitalité du masculin générique en français, les scripteurs adoptent par endroits différentes stratégies pour l'éviter. Dans un deuxième temps, nous avons étudié les aspects syntaxiques de la désignation des référents [+ humains]. D'une part, à l'échelle de la macro-syntaxe, nous avons vu que les pronoms anaphoriques signalent une dénomination implicite par leur genre et qu'ils permettent ainsi de recatégoriser un objet de discours afin d'opérer un retour à une dénomination prototypique du référent et surtout de marquer son genre. D'autre part, nous avons pu constater que le besoin de marquer le genre du référent tendait même à pousser les scripteurs à enfreindre les règles de l'accord micro-syntaxique.

Etant donné que la question de l'expression du genre dans la désignation des référents [+ humains] nous a conduits à nous intéresser à des problématiques d'ordres divers, il est difficile de tirer une conclusion générale de notre recherche. Néanmoins, nous pensons pouvoir en tirer certains enseignements. La description des formes féminines de différents termes n'a pas seulement attiré notre attention sur l'importance de la variation dans le

processus de création lexicale, mais elle nous a aussi révélé la distance qui peut séparer les usages réels de la norme enregistrée par les dictionnaires et plus encore des formes proposées par les guides de féminisation. Ce constat nous rappelle, s'il en est besoin, que, en dernier ressort, l'adoption ou non d'une nouvelle forme est décidée par les locuteurs/scripteurs eux-mêmes et non par un quelconque dictionnaire ou guide de féminisation et surtout que, si le besoin se fait sentir de créer une forme féminine à partir d'un nom masculin, les locuteurs/scripteurs savent résoudre ce problème sans que l'auteur(e ?) d'un guide de féminisation le fasse pour eux. Par ailleurs, la question de la raison du choix de telle ou telle forme nous a amenés à être d'emblée attentifs au contexte et la prise en compte de celui-ci s'est montrée payante à plusieurs reprises par la suite : elle nous a permis de montrer le caractère non problématique du double statut marqué et non marqué du masculin et de comprendre l'évitement occasionnel du masculin générique ; nous avons en revanche constaté que le remplacement du masculin à valeur générique par des formes marquées ne manquait pas de susciter ici et là quelques ambiguïtés. Enfin, notre travail rend compte de la nécessité d'étudier la question de l'expression du genre dans la désignation des référents [+ humains] en combinant une approche grammaticale et une approche pragmatique et discursive : en abordant notre sujet de manière interdisciplinaire, nous avons pu montrer que, bien que le genre des noms [+ humains] semble, dans la plupart des cas, motivé sémantiquement tant que l'on considère le lexique sous son aspect virtuel, l'observation de l'actualisation des unités lexicales conduit à relativiser l'idée de motivation naturelle du genre ; mais nous avons aussi vu comment le besoin de marquer le genre d'un référent [+ humain] par le genre grammatical peut se manifester, à l'échelle macro-syntaxique, par la recatégorisation signalée par un pronom anaphorique et, à l'échelle micro-syntaxique, par des tensions entre les relations d'accord caractéristiques de la micro-syntaxe et un mode d'organisation des éléments de type macro-syntaxique.

Bibliographie

Etudes

APOTHÉLOZ, Denis et REICHLER-BÉGUELIN, Marie-José (1995), « Construction de la référence et stratégies de désignation », *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)* 23, 227-271.

BÉGUELIN, Marie-José (2000), « Les consignes de « féminisation » du lexique et du discours : l'exemple de la Suisse romande », avec la collaboration de Daniel Elmiger, in : ALMEIDA, Elisete et MAILLARD, Michel (éds), *O Feminino nas Linguas, Culturas e Literaturas*, actes du Colloque de Madère, nov. 1999, Universidade da Madeira, Departamento de Estudos Romanísticos, Coleção Metagrama, p. 37-49.

BÉGUELIN, Marie-José (sous la direction de), avec MATTHEY, Marinette, BRONCKART, Jean-Paul et CANELAS-TREVISI, Sandra (2000), *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot.

BERRENDONNER, Alain et REICHLER-BÉGUELIN, Marie-José (1995), « Accords « associatifs » », *Cahiers de praxématique* 24, 21-42.

BONHOMME, Marc (1998), *Les figures clés du discours*, Paris : Editions du Seuil.

DUBOIS, Danièle (1993), « Catégorisation et cognition : « 10 ans après », une évaluation des concepts de Rosch », in : DUBOIS, Danièle (éd.), *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, Paris : CNRS Editions, p. 31-54.

GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle (1999), *Les termes clés de la linguistique*, Paris : Editions du Seuil.

MATTHEY, Marinette (2000), « Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : un état des lieux », *Bulletin suisse de linguistique appliquée* 72, 63-80.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL, René (2005), *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses Universitaires de France.

Dictionnaires

Le Larousse lexis, Paris : Larousse, 2009.

Le petit Robert 2009, Paris : Dictionnaires Le Robert.

Le trésor de la langue française informatisé, <http://atilf.atilf.fr>.

REY, Alain (2006), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert.

Guides de féminisation

Au féminin, guide de féminisation des titres de fonction et des textes, publié par l'Office de la langue française du Québec, Québec : Les publications du Québec, 1991.

Femme, j'écris ton nom, guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, Paris : La documentation française, 1999.

MOREAU, Thérèse (1999), *Le nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève : Metropolis.

Annexe

Tableau des formes commentées dans la partie 1.1.

Forme masculine	Formes féminines						
	Dictionnaires			Guides de féminisation			Corpus
	TLF (en ligne)	Petit Robert 2009	Le Larousse lexis	Romandie	France	Québec	Exemples réels
Ecrivain	Un écrivain, <i>mais signale</i> une écrivain, une écrivaine (péj.)	Femme écrivain, une écrivaine	<i>(pas de mention d'une forme féminine)</i>	Une écrivaine	Une écrivaine	Une écrivaine	Écrivain. Une écrivain, une écrivaine, une femme écrivain
Auteur	Un auteur, femme auteur	Une auteure, une autrice (rare)	<i>(pas de mention d'une forme féminine)</i>	Une autrice <i>(au Québec, une auteure)</i>	Une auteur(e). <i>Signale une autrice (CH), une auteuse, et une aut(h)oresse comme attestés mais rares</i>	Une auteure	Une auteure, auteur
Ministre	Madame le Ministre. <i>Ministresse : femme de ministre</i>	Une ministre	<i>(pas de mention d'une forme féminine)</i>	Une ministre Une première ministre	Une ministre	Une ministre Une première ministre	Une ministre, le premier ministre, la première ministre, femme premier ministre
Metteur en scène	Un metteur en scène, une metteur en scène, femme metteur en scène, <i>plus rarement</i> , une metteuse en scène		Metteur, metteuse	Une metteuse en scène	Une metteuse <i>(Une metteuse au Québec)</i>	Une metteuse en scène	Une metteuse en scène, metteur en scène
Procureur	Une procureuse <i>(femme du procureur)</i>	Une procureur(e)	<i>(pas de mention d'une forme féminine)</i>	Une procureure	Une procureur(e)	Une procureure	Une procureur, une procureure
Chef	Une chef(f)esse (argot)	Une chef, une cheffe (CH)	Un chef ou une chef (familier)	Une cheffe	Une chef <i>(En Suisse, une cheffe)</i>	Une chef	Une cheffe, chef
Ingénieur	Femme ingénieur	Femme ingénieur, une ingénieure	<i>(pas de mention d'une forme féminine)</i>	Une ingénieuse	Une ingénieur(e)	Une ingénieure	Une ingénieure
Professeur	Le professeur, Une prof	Une professeure	Le professeur, Une prof	Une professeuse	Une professeur(e)	Une professeure	Une professeure
Docteur	Une doctoresse, <i>pour adresser qqn</i> Mme le docteur	Une docteur(e), une doctoresse	Le docteur, une doctoresse	Une doctoresse	Une docteur (e), une doctoresse <i>(obsolète pour certains locuteurs)</i>	Une docteure	Le Dr. Anne S. une doctoresse
Médecin	Le médecin, femme médecin	Femme médecin, une médecin (rare)	Une femme médecin	Une médecin	Une médecin(e)	Une médecin	Une médecin, le médecin